

dialogue

Dialogue n°64

Dialogue

Octobre - Novembre - Décembre 2013 - Janvier 2014

Le magazine
d'informations municipales de Caudry

Meilleurs Voeux



Distinction

P.8

1^{er} prix pour
les courtils fleuris



Vie économique

P.23

Portes ouvertes à
l'U.R.M.A.



Dans l'objectif

P.17 à 21

Toute l'actualité
de votre ville



Solidarité

P.51

Caudry
a donné le ton !



Retrouvez l'agenda des manifestations ■ [caudry . fr](http://caudry.fr)

CAUDRY



Salon de la « CURIOSITÉ »

Samedi 21 février
de 10h à 18h
et Dimanche 23 février
de 9h à 18h

à la Salle des Fêtes :

NOMBREUX STANDS : l'Écomusée de Cambrai, le dinandier (en action), ferronnerie d'art, dioramas - les tanks 1917, maquettes avions 14/18 - 39/45, les avions militaires en tableaux, militaria 1939-1945, scrapbooking, cartes en relief 3D, objets déco, la grande armée Napoléon, les figurines peintes, les délices de Carla, racines sculptées, bijoux gourmands, sculptures et luminaires, la farandole des muselets, la chaîne du livre (Avenir Jeunes), magie plume, poèmes illustrés, trémage blé, couture en ameublement, chantournage bois, et cartrie à bure, aéro dreams.

au Pont des Arts :

- **L'ÉCOLE D'AUTREFOIS**, ambiance salle de classe avec les dictées du certif' sur des textes authentiques.

- 1 séance chaque matin
- 2 séances chaque après-midi

Durée maxi 1 heure 1/2 - entrée libre.

- **LE STUDIO «PHOTO PASSION»** et ses photographes ambulants

Hall d'accueil Salle des Fêtes :

- **LA « GUINGUETTE » BELLE ÉPOQUE** et Tourlourou, son ambiance Fofolle en costume 1900.
- le Bar animé par l'équipe de «Tiot Geste in Or», boissons, crêpes, tartes, etc...
- Stand Burkina Faso

Extérieur :

Four à pain, voitures de collection et quads (en fonction de la météo).

Nombreuses animations le samedi :

- Défilé BATUCADA de l'école de musique
- Les masques du Carnaval de Venise par les amis de la Dentelle de Caudry
- Les Nounours (peluches géantes) animés par Avenir Jeunes

Animation sonore assurée
en partenariat avec :

Radio **B.L.C**
90.9 FM

Sommaire

Dialogue 64 - Ville de Caudry

Elections municipales ..	2
Au revoir	4&5
Vie locale	6-10
Commerces - artisanat ..	11
Expression libre	11-14
Police Municipale	15
Info pratique	16
Dans l'objectif	17-21
Vie pratique	22
Vie économique	23&24
Vie historique	25-27
Le plume verte	28-30
Logements	31&32
Solidarité	33&34
Santé	35
Seniors	36
Vie associative	37&38
Vie sportive	39&40
Tribune libre	41&42
Centre sociaux	43&44
Vie culturelle	45-48
Etat-civil	49&50

En raison des
élections municipales de Mars 2014,
nous vous informons de la
suspension provisoire
de l'Éditorial

Magazine d'informations de la Ville de CAUDRY
Directeur de la publication : G. BRICOUT
Rédaction : A. MEULAND-DHOLLANDE, L. HOËZ
Avec la participation de C. Doyer et C. SAINT-CYR
Photos : R. TRUY, Services COMMUNICATION
& TECHNIQUES
Corrections : M. DENHEZ

Impression : Imprimerie Le Lièvre JMG
Numéro ISSN : 1265-8065
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014



La collecte des encombrants aura lieu
le lundi 02 juin 2014 dans tous les
quartiers de la commune.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

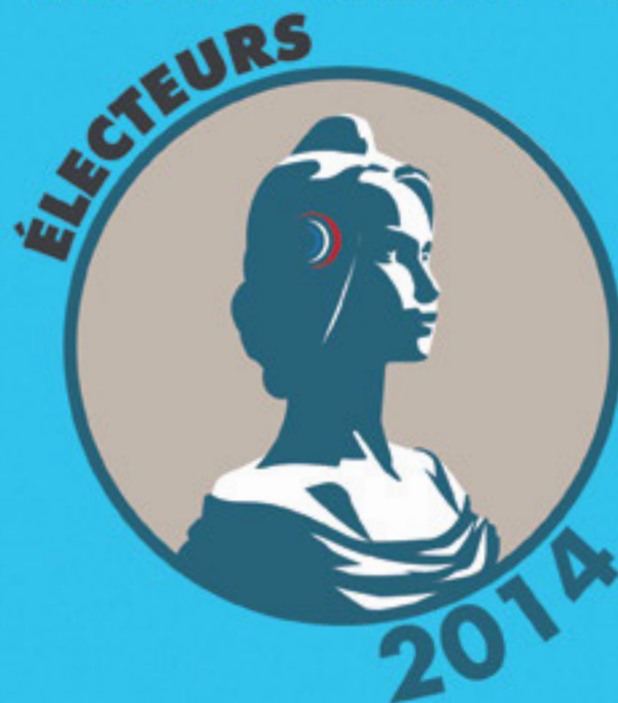
Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :
www.interieur.gouv.fr
Rubrique Élections

ÉLECTIONS MUNICIPALES



ÉLECTEURS Ce qui va changer

Votez : un geste citoyen





ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluri nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Election des conseillers communautaires



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 3 500 HABITANTS ET PLUS

Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales.

Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Nouveau :

- Election des conseillers communautaires



Votez : un geste citoyen

Au revoir Élisabeth...



La peine que nous ressentons est immense et les mots pour la décrire risquent de ne point suffire. Elisabeth avait cette capacité rare d'irradier par sa présence les êtres qui avaient la chance de la côtoyer. Avant d'être injustement rattrapée par la maladie, qui ne se souvient pas de ses yeux pétillants, de sa courtoisie, de son courage et de sa profonde humilité. Fort heureusement nous pouvons dire que nous avons fait partie de ces privilégiés, qui à un moment ou un autre avons croisé son chemin. Cette première rencontre avec cette femme au grand cœur nous ne pouvons l'oublier.

Parler d'Élisabeth revient à faire l'inventaire de toutes les qualités qu'on aimerait trouver chez tout un chacun. Ainsi, nous pourrions évoquer son extrême gentillesse, sa générosité sans égale, son empathie et son dévouement sans limites aux nombreuses causes qu'elle avait décidé d'épouser pour faire avancer les choses dans la bonne direction. Mais serait-ce suffisant ?

Cette amie dont la vie aura été exemplaire ne peut se réduire à l'énoncé de ses innombrables vertus. Ce serait d'ailleurs inutile car si vous avez été aussi nombreux à assister à ses obsèques, c'est parce qu'à un moment donné de votre existence vous êtes, vous aussi, tombés sous le charme de cette femme remarquable. Notre chère « ET » était bien plus que cela, car pour peu que nous lui emboitions le pas sur le sentier de l'humanisme et de la « vie juste », elle pouvait offrir à tous un exemple à suivre dans notre propre existence.

Toi l'ancienne élève, tu te souviendras que pour réussir dans la vie, le respect d'autrui et l'humilité sont des vertus dont tu peux avantageusement te parer. Songeant à JEAN JACQUES GOLDMAN et sa célèbre chanson, il te viendra l'envie de la réécrire ainsi :

*« Elle y mettait du temps, du talent et du cœur.
Ainsi passait sa vie au milieu de nos heures
et loin des beaux discours, des grandes théories
à sa tâche, chaque jour, on pouvait dire d'Élisabeth
elle changeait la vie ».*

Toi l'interlocuteur de circonstance, tu n'oublieras pas de si tôt qu'il n'est pas nécessaire d'être intime avec une personne pour recueillir une écoute attentive.

Toi le collègue, tu sais désormais que l'on peut accéder à des fonctions électives et conserver une incroyable modestie.

Toi l'ami(e), tu mesures aujourd'hui combien de temps il te faudra attendre avant de ressentir autant de sollicitude.

Toi le proche, tu sais depuis longtemps que la ténacité dont a elle fait preuve durant son terrible combat exprime une véritable leçon de courage, qui ne peut que laisser la place à un sentiment de profonde admiration.

Toi le compagnon de tous les instants, tu as tant de choses encore à nous apprendre sur elle mais le souvenir de cette femme qui n'a jamais cherché à se mettre sur le devant de la scène, l'empêchera sans doute de nous en dire plus.

Toi l'enfant pétri d'amour maternel, tu sauras en toutes circonstances guider tes enfants dans la direction qu'elle même aurait choisie.

Que dire encore pour saluer comme il se doit notre amie. Elle, qui enseignait à ses élèves la littérature du XVIII^e siècle et la figure de « l'honnête homme », a littéralement vécu selon ce modèle en donnant corps et esprit aux idéaux des philosophes des Lumières.

Elle enseignait l'histoire également, celle avec un grand H. Tout en s'adonnant à cette passion pour la transmission du savoir, elle ignorait que chemin faisant elle inscrivait son nom en lettres d'or dans notre histoire locale. Dans le domaine de la culture, il y aura désormais un avant et un après. Et c'est en allant toujours de l'avant qu'elle aura contribué, avec d'autres, à faire de notre cité la véritable capitale culturelle du Cambrésis.

Tous ces lieux de culture que sont notre théâtre, notre cinéma, notre musée, notre espace de vie culturel, nos ateliers culturels et l'OMC, elle ne s'est pas contentée de les fréquenter avec une incroyable assiduité, elle a aussi contribué à les façonner pour qu'ils deviennent peu à peu « le foyer évident des plaisirs pris en commun » selon l'expression du poète Stéphane Mallarmé. Et le moins que l'on puisse faire pour nous rappeler cette empreinte culturelle déposée sur le Blason de notre cité, serait de baptiser un de ces lieux du nom de notre chère disparue.

Nous rendons hommage à une femme rare dont l'existence aura été d'un bout à l'autre frappée du sceau de l'exemplarité. C'est pourquoi, il nous appartient d'entretenir son souvenir en puisant dans son comportement d'inépuisables leçons de sagesse.

Au moment de clore cet éloge, c'est Lamartine qui traduit le mieux notre état d'esprit quand il dit : « un seul être vous manque et tout est dépeuplé ».

Elle était en effet unique. C'est pourquoi par notre attitude, nos dires et nos écrits nous devons entretenir sa mémoire, et nous y référer le plus souvent possible. Puisse-t-elle continuer à nous inspirer de l'endroit où elle se trouve.

Chère amie, chère collègue repose en paix.

Pierre COLNAY... ancien conseiller municipal



Pierre COLNAY est né en 1933 dans l'avesnois à AULNOYE AYMERIES où dès l'âge de 15 ans, il est embauché dans une entreprise d'électricité en qualité de bobineur.

Les prémices du conflit algérien se faisant fortement ressentir, il part sous les drapeaux. A l'issue de ses obligations militaires, il retrouve son emploi précédent et suit parallèlement des cours du soir en électricité.

En 1966, il réussit le concours d'entrée à l'EDF et est affecté dans un premier temps sur l'Avesnois puis sur le district d'Avesnes-les-Aubert avant d'être muté au début des années 1970 sur le district de CAUDRY où il terminera sa carrière en qualité d'adjoint au chef de district.

Sous l'égide des maires Henri LEFEBVRE et Paul MOREAU, il attrape le « virus » de la politique et effectue deux mandats de conseiller municipal jusqu'en 1988.

Il participe activement à la vie sportive caudrésienne en qualité de dirigeant de l'Entente Sportive Caudrésienne. Il est également président du club de volley ball du GAZELEC CAUDRY puis participe à la création de l'association de tir « L'IMPACT ».

En 1988, il prend une retraite méritée, aux côtés de son épouse Andrée, dans son havre de paix à HEM LENGLET près de FECHAIN, où il assouvit sa passion de la pêche en bordure de son étang.

Jacques DISDIER... ancien conseiller régional et municipal

Colonel en retraite, Jacques DISDIER a fait une partie de sa carrière militaire en Afrique.

Suite à ses états de service, de multiples décorations lui ont été remises : Croix de Guerre d'Indochine, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier du Mérite Thai et aussi Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite.

Ce Saint-Cyrien était diplômé de l'école nationale des langues orientales en arabe et islamologie.

Engagé sous les couleurs du Front National où il commença à militer en 1985, il exerça le mandat d'élu d'opposition de 1995 à 2003 dans notre commune et sera conseiller régional de 1998 à 2004.

Jacques DISDIER était également passionné d'aviation, au point d'avoir construit trois avions, le quatrième restant inachevé.

Il laisse derrière lui deux filles et quatre petits-enfants.

Tout le monde se souviendra de cet homme de caractère. «Une grande gueule au grand cœur» comme le souligne Mélanie ETHUIN, sa fille.

Danièle KUROWIAK... ancienne conseillère municipale

Danièle KUROWIAK nous a quittés en toute discrétion à l'image de sa personnalité.

Elle avait été conseillère municipale de 2001 à 2008 s'impliquant dans le domaine de la culture auprès d'Elisabeth TOURNAY. Elle laisse son mari, ses deux filles et ses petits enfants dans la peine.



André Dufour...

Nous rendons un dernier hommage à André Dufour, ce grand musicien disparu dont nous ne sommes pas prêts d'oublier le nom.

Avant d'être un nom c'était d'abord un prénom. Il se nommait And-« ré », soit un prénom dont la deuxième syllabe constitue la porte d'entrée de notre gamme musicale. Tout cela aurait pu rester anecdotique mais voilà il a fait rimer toute son existence avec cet univers si particulier qu'est la musique.

André était ce que l'on a coutume d'appeler une figure locale reconnue et respectée de ses pairs et de tous ceux qui ont eu la chance de pouvoir l'écouter ou le voir diriger de mains de maître notre harmonie municipale. Longtemps son nom aura été associé à tout ce qui pouvait incarner de près ou de loin un éveil des sens au travers du son.

Parler d'André, c'est se souvenir d'un enthousiasme à nul autre pareil, avec ce besoin irrépressible de le communiquer aux autres. L'harmonie chez lui était totale en ce sens qu'il vivait à l'unisson de sa passion. Il vivait pour et par la musique de sorte qu'on ne pouvait voir en lui que le chef d'orchestre. Sans doute avait-il d'autres facettes mais si elles existent nous avons encore à les découvrir...

D'ailleurs quelqu'un qui ne le connaissait pas ne pouvait pas l'imaginer dans un autre costume que celui de chef d'orchestre. Il faisait partie de ces hommes qui ont le physique de l'emploi et c'est peu dire. Il avait un port altier qui lui conférait une élégance rare, nous faisant songer aux grands héros

balzaciens. On pouvait voir aussi chez lui l'incarnation du dandysme dans ce qu'il a de plus respectable.

Si André a créé des œuvres qui resteront gravées dans nos mémoires, c'est parce qu'il avait du cœur et une incroyable faculté à ressentir les vibrations qui l'entouraient pour les métamorphoser en une langue musicale ô combien expressive. Mais ce n'est pas seulement du musicien créateur que nous voulons parler ici, depuis longtemps ses œuvres parlent pour lui. C'est aussi de sa propension à accueillir les jeunes sans passer sous silence ce qu'il pouvait trouver de perfectible en leurs prestations. Il savait trouver les mots justes pour les conduire sur les chemins de l'excellence. Sa place au centre de la scène ne l'empêchait pas de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la formation de nos jeunes musiciens. Beaucoup savent ce qu'ils lui doivent et combien sa disparition laissera à jamais un grand vide dans nos auditoriums et nos salles de spectacles. Mais ne doutons pas un instant qu'elles résonneront encore longtemps de l'écho de ses partitions à l'image des fabuleux concerts d'Automne qui résonnent encore à nos oreilles.

A l'image de Thierry LEMAIRE, d'Elizabeth TOURNAY et de bien d'autres il hantera ces lieux encore longtemps à la mesure de ce qu'il a accompli pour les faire exister sur la scène culturelle régionale. Ils ont en commun et dans des registres différents d'avoir contribué au rayonnement culturel de notre cité et cela nous devons ne jamais l'oublier.





RECENSEMENT

de la population 2014



Jean-Luc CAYTAN, Céline DELVALLÉE et Stéphanie CHAUVELOT-VANLIERDE sont les agents recenseurs pour 2014.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, il se peut que vous soyez recensé(s).

Le recensement se déroulera du **16 janvier au 22 février 2014**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc... Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'oeuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc...). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire,
Guy BRICOUT



Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur : www.le-recensement-et-moi.fr



M. CAYTAN, Mme BOCQUET, Mme CHAUVELOT-VANLIERDE, Mme PAMART, Mme DELVALLÉE et M. SAUTIÈRE.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Les élections municipales auront lieu **les 23 et 30 mars 2014**.

Le ministère de l'Intérieur informe que dans les communes de 1.000 habitants et plus, les électeurs éliront également un ou plusieurs **conseillers communautaires** :

« Au moment du vote vous n'aurez **qu'un seul bulletin** sur lequel figureront deux listes de candidats » (candidats au conseil municipal et candidats au conseil communautaire).

L'électeur votera donc en faveur d'une liste qu'il ne pourra modifier. Tout panachage ou rectification effectuée par l'électeur sur la liste des candidats entraînera la **nullité du bulletin de vote**.

Le nombre des conseillers municipaux et des conseillers communautaires à élire dépend du chiffre légal de la population.

Ainsi, pour CAUDRY, chacune des listes en présence comportera :

- les noms de 33 candidats qui se présentent pour être élus en tant que conseillers municipaux ;
- les noms de 16 candidats (+ 2 complémentaires) qui se présentent pour être élus en tant que conseillers communautaires.

Conformément au règlement, tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste des candidats au conseil municipal.

Les électeurs ressortissants de la C.E.E. inscrits sur la liste complémentaire municipale de CAUDRY peuvent participer au scrutin.

Enfin, comme pour toutes les autres élections, il est rappelé qu'après être passé par l'isoloir, l'électeur doit se présenter à son bureau de vote muni de sa carte d'électeur ainsi que d'un document justifiant de son identité. Un arrêté en cours de préparation fixera la liste des documents en question.

Dans le but de sensibiliser les électeurs, le ministère de l'Intérieur lancera une campagne d'information dans le courant du mois de janvier 2014 (par voie de presse, radio, affiches) pour préciser les principales évolutions introduites par la réforme des scrutins.

Jean-François SAUTIÈRE
Administration générale



La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 a suspendu le service national et instauré un parcours de citoyenneté et, ainsi, l'obligation de recensement pour tous les Français(es) de 16 ans auprès de la Mairie de domicile.

L'attestation de recensement ainsi que le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C) sont obligatoires pour s'inscrire à différents examens : CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire.

Cette démarche permet également l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens nés entre le **1^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 1997** sont donc invités à se présenter en Mairie en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire de la 4^{ème} période de l'année 2013. Pour ce faire, il sont invités à se munir, en priorité, du livret de famille de leurs parents ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Jean-François SAUTIÈRE
Administration générale



Coup de Pouce Clé

Le 4 novembre 2013, en salle des cérémonies a eu lieu la mise en place de l'action coup de pouce clé qui vise à aider les enfants qui dès la fin de la scolarité maternelle ont besoin d'une aide à l'apprentissage des fondamentaux. Cette action, en partenariat avec l'Education Nationale, la Ville de Caudry, les parents, les référents désignés pour aider les enfants, fera le bilan en fin d'année scolaire afin de vérifier le bien-fondé de cette démarche. Les enfants se verront récompensés par des places de cinéma.



Durant l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles.

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rendra plus accessibles et permettra en période d'intempéries d'éviter les accidents notamment les chutes.

La Poste et les facteurs remercient la population de sa compréhension.

Noël des enfants inscrits dans les associations caritatives

Le 30 décembre 2013 s'est tenue la grande fête de Noël pour 400 enfants issus des associations caritatives. L'après-midi a débuté par un spectacle de magie au théâtre suivi par un goûter à la Salle des Fêtes pour les familles et enfin d'une distribution de friandises pour les moins de 5 ans. Cette manifestation portée par la ville, bénéficie de l'aide du CCAS, d'Avenir Jeunes et de toutes les associations caritatives dont l'aide et le dévouement tout au long de la journée font de cet événement une parfaite réussite.





Les courtils fleuris

ont reçu le 1^{er} prix national
du fleurissement
des jardins familiaux collectifs

Le 28 août 2013, le jury national des Villes et Villages Fleuris est venu visiter les jardins familiaux « Les courtils Fleuris », rue Aupicq. En effet, Michel DELMAIRE, président du Club des Jardiniers Caudrésiens, avait préparé un dossier, en partenariat avec la commune, afin de participer à ce concours. Rappelons qu'en 2010, le 1^{er} prix régional du fleurissement des jardins familiaux collectifs leur avait été attribué.

Cette année, c'est le 1^{er} prix national qui leur a été décerné. Il faut préciser qu'un excellent accueil a été réservé au jury qui a pu apprécier le dynamisme qui règne dans ce lieu de convivialité où les familles se retrouvent.

L'association est très fière de cette prestigieuse distinction et souhaite partager cette réussite avec tous les amoureux de la nature.



un moment convivial partagé
avec le jury et les jardiniers





Féerie de Noël





Ils s'installent, ils déménagent...

Commerces - artisanat

LENOIR OLIVIER
auto-entrepreneur

06 68 17 37 11

ol.batiment@gmail.com
03 27 75 13 55

LO.BATIMENT
devis gratuit sous 24 heures



Groupe SB
Sécurité Privée

22 rue Jean-Jacques Rousseau - 93840 CALIGNY

09.53.30.85.65 - 06.12.70.04.09

www.groupe-sb.com

DEVIS GRATUIT

NOUVEAU!
Retrouvez Groupe SB
Sécurité Privée sur mobile




Destock 2 tout



150 rue de la République

NORD'PERMIS

Tél: 09 84 03 32 68

10-12 rue du M^{re} Leclerc
Tél. : 09.84.03.32.68



Emilie PELLION
Sage-femme
1 rue Emile Zola
06 74 22 34 70
emilie.pellion@hotmail.fr



Expression libre

Le DROIT D'EXPRESSION des conseillers municipaux

Charte de bonne conduite dans la rédaction des écrits destinés au Journal Municipal « DIALOGUE »,
Adoptée par 29 voix Pour et 3 abstentions :
MM. BEZIN, DEBOURGIA et PODEVIN
lors de la séance du Conseil Municipal
du 26 novembre 2002.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit désormais être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article 9 de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Droit de réponse immédiat

⇒ Chaque groupe reçoit avant la publication les textes et peut répondre immédiatement mais seulement en cas d'anomalie flagrante.

aux multifruits & légumes

FRUITS & LEGUMES

28 rue Gambetta
Tél. : 03.27.75.97.84



Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

2013 vient de se terminer. J'espère que cette année écoulée vous a apporté beaucoup de bonheur. **2014 commence...** Je souhaite qu'elle soit excellente pour vous, particulièrement au plan de la santé. Que chacun ait un travail et un logement où il puisse s'épanouir avec sa famille.

Cette rubrique d'expression libre est à nouveau activée.

Pourquoi avait-elle été supprimée? Simplement parce qu'en période préfectorale il est conseillé d'éviter les supports tels que les journaux d'informations locales. Cela avait été le cas, avec l'accord des groupes d'opposition lors des élections précédentes. Cela se produit dans beaucoup de communes, dont Cambrai. Contrairement à ce qu'écrivait le groupe PS/PC dans un tract distribué début décembre l'avis des différents groupes avait été demandé :

→ une première fois par écrit le 23 septembre 2013,

→ la seconde fois, de manière verbale, le 1^{er} octobre 2013.

Tout est rentré dans l'ordre désormais.

Budget:

J'aimerais évoquer avec vous la bonne situation financière de la ville. Le budget tel que prévu a été tenu. Notre ligne de trésorerie n'a pas été utilisée, les fournisseurs sont payés dans les délais, nous ne sommes pas en réseau d'alerte, nos taux d'imposition sont parmi les plus faibles des communes de plus de 10 000 habitants du département du Nord. Le taux de taxe d'habitation est toujours à 19,37% contre une moyenne pour le Nord de 27,55%. Celui de la taxe foncière propriété bâties de 19,51% contre une moyenne pour le Nord de 27,98% en 2012. De plus, vous pouvez vérifier, ils n'ont pas augmenté depuis **8 ans**.

L'opposition veut le contraire !!!

Nos adversaires n'ont en effet, pas la même analyse. Ils focalisent sur une dette communale alors qu'ils soutiennent un gouvernement qui n'hésite pas à augmenter les impôts et taxes des personnes pourtant peu favorisées (38000 nouveaux contribuables dans le Nord en 2013). Le pourcentage des frais financiers par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui est la véritable charge de la dette, s'élevait à 11,79% en 1996, il n'est plus que de 4,89% la dette n'est donc pas inquiétante et elle diminue chaque année, contrairement à celle de Lille, par exemple. Vous êtes 20 fois moins endettés à Caudry que vous ne l'êtes au niveau de l'Etat.

Nos adversaires ne veulent pas recourir à l'emprunt mais ils veulent continuer les investissements, **ils ne pourront qu'augmenter les taux d'imposition comme beaucoup de communes de leur sensibilité le font. Voulez-vous voir vos impôts locaux augmenter ?**

Chaque grande collectivité, Lille, le Conseil Régional, le Conseil Général, maintiennent un niveau d'investissement le plus élevé possible afin d'accompagner au mieux le redressement économique et l'affichent clairement. Notre opposition est à contre courant.

L'opposition ne cesse de critiquer les investissements qui, pourtant, ont changé notre ville. Nous les finançons en grande partie grâce aux subventions et les modulons en fonction de nos possibilités. Depuis 18 ans de gestion municipale, et malgré toutes les fausses inquiétudes exprimées par l'opposition, **tout va bien et tout ira bien encore !**

Rythmes scolaires :

Une autre critique formulée par l'opposition: la non application des rythmes scolaires. Là aussi, l'opposition PS/PC applique les instructions du parti, sans tenir compte de la réalité du terrain. Rappelons dans les grandes lignes que le gouvernement, par décret, c'est à dire sans aucune concertation avec les élus, a décidé d'instaurer une demi-journée supplémentaire de cours, soit le mercredi soit le samedi matin. Par contre les élèves seraient libérés à 15h30 par l'Education Nationale et il incomberait aux communes d'organiser des activités périscolaires pendant 3/4 d'heures. **J'ai participé à de nombreuses réunions à ce sujet :**

une organisée par l'Education Nationale, une par le Sous-Préfet, deux réunions avec enseignants et parents d'élèves. J'ai organisé, à Caudry, une réunion de tous les maires de l'arrondissement. 80 sont venus et, dans une très large majorité, ont souhaité un report sinon une annulation de la réforme, ce que doit ignorer l'opposition.

Les Maires n'acceptent pas cette réforme, pourquoi ?

- Absence de concertation tant avec les élus que les enseignants.

- Non obligatoire pour l'éducation privée.

- Les parents pourraient ou non laisser leur enfant à partir de 15h30. Qui sera responsable en cas de problème?

- Il faut trouver des intervenants compétents, 120 pour Caudry.

Comment les recruter? Comment trouver les locaux pour qu'ils exercent, étant précisé que les groupes ne peuvent dépasser 12 ou 16 enfants? Comment trouver l'argent, car cette réforme est à la charge de la collectivité même si l'Etat va aider partiellement au démarrage? Pour Caudry le coût est estimé à 250000€, c'est à dire plus de deux points de fiscalité, cela a-t-il échappé à l'opposition?.

Cette réforme a donc fait l'objet d'un examen attentif et d'une concertation importante. Aucun concitoyen ne m'a fait part, verbalement ou par lettre, de demande d'application de la réforme. De plus les maires qui l'ont mise en place font marche arrière pour beaucoup d'entre eux, il suffit d'écouter les médias. **Après les élections, en cas de réélection, j'entreprendrai à nouveau des concertations avec parents et enseignants.**

Logements :

Caudry a eu une action très volontaire en matière de logements collectifs et individuels, des locataires et des propriétaires. La progression de la population (14 824 hab contre 13 697 en 1999) due à l'attractivité de notre ville permet de diluer les dépenses collectives et d'augmenter les dotations de l'Etat.

Cette population se répartit dans 6 231 logements.

Le pourcentage des logements sociaux est relativement constant: 19,47% en 1994, 20,84% en 2013, précisant qu'il est obligatoire d'être au dessus de 20%. 952 logements dont 271 logements sociaux ont été construits de 1994 à 2013. Nous ne nous sommes pas désintéressés de ce type de logements bien au contraire. Nous les avons considérablement améliorés : le quartier Maupassant dans le cadre de l'ANRU avec 45 millions d'euros dont 6 millions à la charge de la ville. Ce quartier a été complètement transformé, les logements améliorés et mis aux normes thermiques pour un loyer inchangé. La rénovation par Promocil sera prochainement étendue aux Quartiers Négrier et Ronsard.

C'est commencé à Massenet. Nous avons également construit beaucoup de logements traditionnels pour ceux travaillant à Caudry, tels que des pavillons, grâce aux aides. En effet la ville accorde 2500€ ou 4000€ aux primo accédants qui y achètent ou construisent un logement (238 000€ pour 70 bénéficiaires). Nous aidons aussi les propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH-RU à rénover leur logement (54 pour 168 108€). Nous luttons contre les logements insalubres (98 procédures).

Nous voulons à Caudry la qualité pour tous en matière de logement.

L'embellissement de la ville et le niveau des équipements rendent notre ville attractive :

Nous avons gagné une 3^{ème} fleur au classement des villes et villages fleuris, ce qui montre que notre ville est bien fleurie et bien arborée mais qu'elle est aussi propre. Peu de villes accèdent à ce niveau et grâce au Président Michel Delmaire, nous sommes 1^{er} au classement national des jardins familiaux. Bravo à lui et à tous les Caudrésiens qui embellissent leur propriété.

Meilleurs vœux à vous et à vos proches.

Cordialement,

*Le Maire de Caudry
Conseiller Général du Nord
Guy BRICOUT*

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens.

Le Maire a supprimé illégalement notre colonne « libre expression » dans le précédent « Dialogue ». Qu'il ait lui-même renoncé à s'exprimer ne l'autorisait pas à nous en empêcher.

Comme c'est notre droit cette colonne vient d'être rétablie et c'est avec grand plaisir que nous nous adressons de nouveau à vous.

Quelques sujets d'actualité :

La jeunesse : nos jeunes méritent une attention particulière. Le projet éducatif territorial les concerne : Il doit être élaboré par les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en primaire. Ce projet est l'occasion de donner à nos jeunes, en dehors du temps scolaire, une ouverture culturelle importante et indispensable à leur épanouissement. Même si nous mesurons les difficultés du projet, nous déplorons que le Maire tarde à s'en emparer. A terme c'est bien notre jeunesse qui risque d'être pénalisée. Certaines communes, dont Cambrai, ont choisi de se préparer en appliquant la réforme dans une école à titre expérimental.

Logement, urbanisme, commerce : on nous annonce toujours plus de constructions, dernier projet en date la démolition du restaurant « Le Phare » pour construire des logements nous a-t-on dit.

Comme nous l'avons proposé en conseil municipal, cet espace pourrait être dédié à un marché couvert qui ramènerait des clients pour tous les commerces et de l'animation en Centre-ville. Nous y avons en effet repéré la fermeture de dix commerces avant fin 2013.

La piscine intercommunale : beaucoup en attendent l'ouverture avec impatience, tant la piscine « Tournesol » est dégradée.

La piscine découverte n'est utilisable qu'en été. C'est normal. Mais une énorme interrogation pèse sur le financement futur de cette structure car aucune information n'a été donnée à la population. Or on sait que les frais de fonctionnement de ce type de piscine sont très élevés, et la communauté de communes doit encore dépenser environ 10 millions d'Euros pour la construction. La ville de Caudry aura sa part dans ces dépenses à venir.

L'action sociale, la sécurité, l'emploi et les impôts. Nous y pensons aussi.

2014 : une année d'élections communales et communautaires. Les 23 mars et 30 mars, vous aurez à désigner le futur conseil municipal composé de 33 membres. Pour la première fois vous aurez aussi à élire 18 conseillers communautaires qui représenteront Caudry au sein de la communauté de communes du Caudrésis Catésis : la 4C.

Ces deux élections sont importantes pour votre vie quotidienne et nous invitons vivement chaque électeur à se rendre aux urnes pour exercer ce droit de vote démocratique si chèrement acquis par nos ancêtres.

La commune gère particulièrement la voirie, les travaux et le fonctionnement des écoles primaires, la restauration scolaire, la caisse des écoles, la solidarité par le biais du centre communal d'action social (CCAS), le contrat urbain de cohésion sociale(CUCS).

Elle définit et met en œuvre la politique de développement urbain et du logement, Elle intervient dans le domaine des sports, de la culture et des loisirs, (constructions de bâtiments, création d'animations et soutien à l'activité des associations). Elle contribue au développement économique et commercial. Pour le financement elle dispose de subventions diverses, a recours à l'emprunt et perçoit les impôts « locaux » que vous payez.

La Communauté de communes a en charge des compétences exercées auparavant par les communes : plus particulièrement l'action économique, le tourisme, la gestion des déchets ménagers et des déchets « verts », l'éclairage public, les deux piscines, celle de Le Cateau et celle de Caudry, la petite enfance avec les crèches et les Réseaux d'Aide Maternelle (RAM)... Pour financer tout cela elle perçoit des subventions, des participations des communes, des impôts qui s'ajoutent à vos impôts locaux. Cela peut éviter aux communes d'augmenter leurs propres impôts, mais au bout du compte le contribuable débourse effectivement davantage.

Enfin en ce début d'année 2014 nous vous présentons nos vœux les meilleurs tant sur le plan familial que professionnel. Nous pensons à tous ceux qui sont particulièrement touchés par ces moments difficiles que traverse notre pays. Nous souhaitons que l'année 2014 apporte vraiment une embellie à notre économie pour un mieux-être pour vous tous.

Cordialement,

Christiane MARANDE-PODEVIN Gérard BEZIN Michèle RUQUOIS Christian DERVAUX



Mes chers concitoyens,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014. Qu'elle vous apporte joie, santé, et réussite.

Si l'on devait faire un bilan, Je ne suis pas sûre que l'année 2013 resterait dans les annales comme une année exceptionnelle pour bon nombre d'entre nous, particulièrement cette fin d'année qui a été éprouvante surtout pour votre porte-monnaie. Certains d'entre vous non imposables jusque là, ont eu la mauvaise surprise de se voir réclamer le paiement d'impôts. Jamais les demandes d'échelonnement de paiement n'ont été aussi importantes. C'est la triste réalité.

Dans un article du « Monde » on disait qu'en 2 ans c'est-à-dire sous la responsabilité des deux derniers Présidents de la République, 84 nouveaux impôts avaient été créés.

Je pense sincèrement que le matraquage fiscal n'est pas la bonne solution pour se sortir de cette crise économique, mais qu'au contraire il faut rendre du pouvoir d'achat aux Français, c'est-à-dire prendre le problème à l'envers.

Il faut semer avant de récolter, nous sommes dans une société de consommation et tout ce qu'on ne prendra pas à nos contribuables, sera dépensé dans nos commerces et nos entreprises, ce qui permettra la reprise de l'économie et de l'emploi.

Bien entendu, il ne faut pas oublier le problème de la dette colossale de la France. Pour y remédier il n'y a qu'une solution : faire des économies et réduire les dépenses. Tout le monde doit se sentir concerné.

Dois-je encore rappeler que les collectivités locales sont de plus en plus gourmandes en projets et donc en moyens financiers. Tous les concitoyens ont conscience de la responsabilité des collectivités dans l'augmentation permanente et vertigineuse du budget national et de la dette publique.

Caudry n'échappe pas à cette réalité, bien au contraire M. le Maire se vante toujours d'avoir des équipements de très grande qualité ; les chiffres sont là effectivement pour le prouver puisque Caudry a un taux d'équipement de plus du double de la moyenne régionale mais elle a, en contre partie, un endettement 2 fois plus élevé. De plus Caudry est un grand consommateur de subventions.

Chers Caudrésiens ce sont vos impôts qui les financent par le biais des taxes locales. Ce système pernicieux des subventions encourage les municipalités à voir de plus en plus grand, de plus en plus beau et donc de plus en plus cher, tout cela, le plus souvent, pour des raisons d'orgueil et de compétitions locales.

Sans compter que les charges de fonctionnement pour des gros projets sont très lourdes. Un emprunt ça se rembourse mais les charges de fonctionnement c'est à vie...

Lors du conseil municipal de Décembre, nous avons voté le budget supplémentaire de la ville pour 2013. J'y ai exprimé ma déception de voir que le remboursement de la dette de notre ville n'était pas la priorité, j'ai aussi regretté que certains budgets annexes demandaient des subventions supplémentaires pour clôturer l'année tel le Cinéma.

Ce qui m'a valu les foudres de la majorité actuelle, me laissant à peine m'exprimer. Je regrette sincèrement ces réactions excessives et agressives.

Ma ligne de conduite et mon discours sur l'endettement dangereux de la ville, et l'aspect très onéreux de certains projets ont toujours été mes principales critiques face à la Municipalité actuelle. Avis que j'argumente à chaque conseil municipal et à chaque expression libre de Dialogue.

Je rappelle :

→ que le rôle d'une opposition est justement de mettre le doigt sur d'éventuels débordements fiscaux ou projets excessifs et disproportionnés.

→ que je vote près de 90% des délibérations.

Je dirai en trois mots que je représente : « une opposition vigilante et constructive ».

Je ne répéterai jamais assez cela, comme l'a fait notre liste depuis 15 ans. Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens, n'oubliez jamais notre leitmotiv depuis 1995 : « Rigueur, Economie, Gestion, et ... Patience », sont les maîtres mots d'une gestion saine en « bon père de famille ».

Pour finir, un petit mot sur le commerce. Je suis catastrophée de voir, en ce début d'année, la fermeture de 5 enseignes dans le centre de notre ville (habillement, décoration, restaurant). Je suis d'avis de lancer une grande campagne auprès des Caudrésiens pour savoir quels commerces ils souhaitent voir ouvrir et ce qu'il manque réellement sur Caudry et les environs, mais aussi de rencontrer les propriétaires de locaux commerciaux libres pour négocier des loyers pas trop élevés pour favoriser l'arrivée de nouveaux commerces et permettre aux commerçants de vivre de leurs activités. La conjoncture actuelle est extrêmement difficile pour les petits commerçants qui souffrent d'un manque de pouvoir d'achat réel.

Il ne faut pas oublier que le commerce et l'artisanat sont les 1^{er} employeurs de France. C'est aussi un énorme lien social et le poumon des centre-villes, il ne faut pas les abandonner.

Cordialement,

Mélanie DISDIER,
La liste « Pour une gestion plus adroite »
Candidat(e) Tête de liste de « Caudry Bleu Marine »



Les cyclistes et le Code de la Route

Contrairement aux idées reçues, les cyclistes sont soumis aux mêmes règles de circulation que les autres conducteurs et à ce titre, ils sont passibles des mêmes peines d'amende prévues par le code de la route. En ce début de période hivernale, la police municipale tient à rappeler les points suivants :

Les cyclistes doivent respecter le code de la route et la signalisation implantée dans la ville, notamment les feux tricolores, les « stop », les sens interdits, etc....

L'usage d'un téléphone tenu dans la main par le conducteur d'un cycle en circulation est interdit au même titre qu'un conducteur de véhicule.

La circulation sur le trottoir est interdite pour toute personne de plus de 8 ans.

Il est obligatoire d'emprunter les bandes et pistes cyclables lorsqu'il y en a.

Tout vélo doit obligatoirement être pourvu des équipements suivants :

- ▶ 1 avertisseur sonore (timbre ou grelot) pour se signaler en cas de danger. Amende de 1^{ère} classe.

À tout moment, de jour comme de nuit, il doit être équipé de dispositifs réfléchissants :

- ▶ 1 catadioptre de couleur rouge à l'arrière.
- ▶ 4 catadioptres latéraux de couleur orange (2 sur chaque roue).
- ▶ 1 catadioptre de couleur blanche à l'avant.

- ▶ 2 catadioptres de couleur orange sur chaque pédale.

En l'absence d'un ou de plusieurs de ces équipements, le conducteur encourt une amende de 1^{ère} classe par élément manquant.

Seulement la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante :

- ▶ 1 feu avant jaune ou blanc réglementaire.
- ▶ 1 feu arrière rouge réglementaire.



Le conducteur est tenu de les allumer sinon il encourt une amende de 1^{ère} classe. Il doit aussi porter un gilet haute visibilité lorsqu'il circule hors agglomération. (amende de 2^{ème} classe).

Le port du casque n'est pas obligatoire : il est juste **indispensable** ! Même si vous ou votre enfant trouvez que c'est contraignant et que cela donne chaud, sachez qu'en cas d'accident, le port d'un casque permet de réduire les traumatismes crâniens de 85% et les lésions au cerveau de 88%.

Infos pratiques :

Les arrêtés municipaux réglementant l'activité de démarchage à domicile et portant réglementation de la mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères sont consultables en ligne sur le site internet de la ville de Caudry.

<http://www.caudry.fr/fr/vivre-a-caudry/prevention-et-securite.htm>

Des conseils utiles et un rappel de la réglementation en vigueur pour le démarchage et pour les containers figurent en page 13 du précédent bulletin caudrésien "Dialogue" (n°63).

Depuis la parution, la police municipale a de nouveau constaté la présence de nombreux containers sur le voie publique les samedis et dimanches.

Face à cette situation, plusieurs caudrésiens ont fait l'objet de rappel à l'ordre et les actions menées courant octobre et novembre ont permis d'observer une nette amélioration dans plusieurs rues de la ville.

La police municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour toute intervention dans votre quartier.

Police Municipale

5, rue Briand

☎ : 03.27.72.94.10

PRUDENCE, CIVISME, COURTOISIE ET RESPECT RIMENT AVEC SÉCURITÉ !

Une campagne de stérilisation des chats errants est lancée afin de limiter la prolifération des félins.

N'oubliez pas, chez les chats :> 1+1 = 4 à 6 et ce 2 à 3 fois par an !

Campagne de Stérilisation du chat libre

Stériliser = lutter contre les euthanasies !

Informations

En accord avec la ville de CAUDRY et le Syndicat National des Vétérinaires, la Société de Défense des Animaux d'Estournel est habilitée à procéder à une capture des chats dits « libres » grâce à des cages prévues à cet effet qui permettront de les attirer par la nourriture et de les attraper sans violence.

Cette action de gestion raisonnée et organisée a pour but de contrôler et limiter la population féline errante.

Le regroupement de cette population à l'état sauvage crée des nuisances dans nos rues : odeurs, déjections, miaulements en période de fécondité, dégradations, etc. Par ailleurs, le risque sanitaire et/ou celui de se faire griffer n'est pas négligeable...

En effet, des chats « non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupes dans les lieux publics » au sens de l'art. L 211.27 du code rural sont présents et nombreux sur nos communes.

Rappelons que la méthode choisie est celle de la stérilisation avec remise sur le site préconisée par les vétérinaires parce qu'efficace, humanitaire et économique.

En effet, celle-ci aboutit à de petites populations répertoriées de chats stérilisés dont le suivi permet de réguler de manière satisfaisante la prolifération de ces animaux sur le territoire. Ainsi, ces animaux stérilisés pourront continuer de jouer dans l'environnement leur rôle de prédateur et de générateur de lien social entre les personnes qui s'occupent d'eux.

► EN PRATIQUE, EN QUOI CONSISTE CETTE MÉTHODE ?

Des cages pour les animaux seront posées sur les sites présentant des colonies de chats dits « libres »

La SDA contrôlera tous les jours ces cages et dès qu'un chat sera « attrapé », celui-ci sera pris en charge par un vétérinaire de Caudry, partenaire de la campagne.

Le chat sera opéré et identifié par une puce électronique au nom de la mairie de Caudry et selon son état de santé, déterminé par le vétérinaire, il sera relâché sur le lieu de la prise. La campagne prendra fin une fois tous les quartiers concernés contrôlés... Un communiqué vous en informera !

► IMPORTANT

Propriétaires de chats, depuis Janvier 2012 l'identification des chats est obligatoire. Dans le cas où votre animal serait pris dans une cage durant la campagne, s'il est bien identifié, il sera relâché de suite sur les lieux de la prise. **Si votre chat n'est pas identifié, faites le avant le 15 juillet.**

« Nourriciers » de ces colonies, nous vous prions de cesser de nourrir les chats errants, le temps de la campagne.

Ne pas toucher aux cages mises en place !



**NOUS VOUS RAPPELONS
QUE LE BUT DE LA CAMPAGNE
EST DE LIMITER LE NOMBRE DE CHATS**

Pour toute information complémentaire,
contactez la SDA
au 03.27.78.62.56



Les élus communistes ne participent évidemment pas au vote du 10 Juillet 1940 qui, à Vichy, confère au Maréchal Pétain les pleins pouvoirs. Ce jour-là Raymond Gernez et Auguste Beauvillain, députés socialistes du Nord, apportent leur soutien au nouveau régime.

Pendant cette période qui s'étend de la signature du Pacte Germano-soviétique en Août 1939 à l'invasion de la Russie par les troupes du Reich en Juin 1941, l'attitude du PC clandestin ne peut être qu'ambiguë et inconfortable : les intellectuels abandonnent le thème de l'antifascisme pour dénoncer une guerre capitaliste, notamment dans l'Enchaîné, organe clandestin du parti dans le Nord ; les militants poursuivent la lutte sociale dont la grève des mineurs du printemps 1941, sera la première grande manifestation. Certains entrent en Résistance, à titre individuel.

Le déclenchement de l'offensive allemande contre l'URSS clarifie la situation. Le PC entre dans la Résistance avec sa masse de militants, sa discipline et sa pratique de la clandestinité.

Dès son retour à Caudry, Jean Bracq avait repris contact avec ses camarades. En Juillet 1941, il répond au mot d'ordre de lutte du PC clandestin contre l'occupant, « pour que le pays ne devienne pas un lieu de séjour agréable aux troupes de retour du front de l'est ».

Il devient chef du secteur Cambrai-Maubeuge des Jeunesses Communistes et participe bientôt à la direction départementale. « Au début, comme nombre de jeunes, même parmi les responsables, il ne vit pas dans la clandestinité : il agit la nuit et travaille le lendemain ».

En Août, le colonel Fabien à Paris, Eusebio Ferrari à Lille se jettent dans l'action armée. Septembre ouvre le martyrologue des otages exécutés en représailles. 1941 voit aussi la création du Front National, émanation politique du parti clandestin, rassemblement de toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent. Le F.T.P.F, sa branche armée, strictement hiérarchisée et cloisonnée regroupera, à la fin de la guerre, plus de la moitié des résistants du département.

Jean Bracq est arrêté par la police de Vichy parce que militant communiste, livré à la Gestapo parce que résistant activiste.



Prison de Quincy où Jean Bracq est incarcéré du 27 avril au 20 Mai 1942.

L'arrestation de Jean Bracq :

Vichy traque les communistes, ennemis irréductibles du régime.

En Mars 1942, la 2ème brigade mobile de Lille, arrête, sur dénonciation, Jean Bracq à Sin-le-Noble. Le soir même il s'évade. Les policiers français, désormais, connaissent son identité. Il entre dans la clandestinité. Selon Jacques Estager, « son portrait s'affiche dans les commissariats et sa dénonciation récompensée. A Caudry, où il n'est jamais retourné, la police le cherche, harcèle ses parents. »

Gérard Bezin tient de ses parents qui habitaient alors rue de Taboumé, non loin de chez Jean Bracq, une cruelle anecdote, significative de la guerre franco-française livrée par la police de l'Etat Français. Au cours d'une fouille, des policiers de Caudry renversent le tiroir où se conservaient les souvenirs de famille. Parmi ces papiers, la carte de combattant de la Grande Guerre du père de Jean Bracq. Ostensiblement, un policier la piètine.

Le 27 Avril (ou début Mai, selon les écrits), sur la base d'une nouvelle dénonciation, la brigade mobile parvient à l'arrêter en même temps qu'un camarade dans un refuge des FTP à La Madeleine. On l'interroge au commissariat central de Lille. On l'inculpe d'appartenance à une formation interdite et on l'enferme à la prison de Cuincy dans l'attente d'une comparution devant le Tribunal Spécial auprès de la cour de Douai qui juge en particulier les communistes. Les allemands sont informés de son arrestation par la police française comme de celle de tout individu suspect de communisme (ne doivent-ils pas servir de réservoir d'otages !).

TELEKOMMANDANTUR DER FELDKOMMANDANTUR

AVIS

La population a déjà été avisée que le 20 avril 1942, vers 22 heures 45, un soldat allemand a été tué par quatre coups de revolver tirés par un civil inconnu sur la Place des Reigneux à Lille.

Des enquêtes ont été ouvertes par la police allemande et par la police française pour appréhender l'auteur de ce crime. Quoique la population ait été invitée par un appel de Monsieur le Préfet à prêter son concours pour éclaircir ce meurtre, aucun résultat n'a encore été obtenu.

Suivant l'avis du Commandant Militaire pour la Belgique et le Nord de la France du 26 août 1941, et par ordre de Monsieur l'Oberfeldkommandant

10 otages ont été fusillés aujourd'hui et 50 personnes ont été déportées

pour cet attentat.

Tous ces fusillés faisaient partie des meilleurs criminels dans lesquels il faut présumer l'auteur de ce forfait.

En outre, 72 Cafés et Débits ont été fermés, tous des locaux que les éléments désignés avaient l'habitude de fréquenter.

Toute la population est invitée sérieusement et pour la dernière fois à contribuer à l'éclaircissement de ce meurtre. Tout soupçon et toute trace qui pourraient mener à l'arrestation de l'assassin doivent être rapportés au Commissariat de police allemande ou française le plus proche.

Si ce dernier appel à la population ne permet pas d'identifier le coupable d'ici 10 jours, je serai obligé de prendre non seulement des mesures très sévères de restrictions générales contre la population, mais encore, à titre de représailles pour ce meurtre odieux, d'autres otages répondront de leur vie et il sera procédé à d'autres déportations.

Lille, le 20 Avril 1942.  Signé : WEYLAND, Colonel.

Affiche allemande placardée après l'attentat de la Rue des Reigneux dans lequel Jean Bracq est impliqué.

L'affaire Hartmann :

Le 20 Avril 1942, vers 22h45, place des Reigneux, à proximité de la gare de Lille, le Caporal Hartmann de la Luftwaffe est abattu de plusieurs coups de feu.

La police allemande requiert, pour mener l'enquête, la collaboration de la police française. Par voie d'affiche, immédiatement, elle avise la population que dix otages seront exécutés dans une semaine sauf à découvrir le meurtrier.

Les enquêteurs de la brigade mobile recueillent le témoignage de deux jeunes filles qui ont vu un individu passer et repasser à bicyclette, peu auparavant, dans la rue de Roubaix, toute proche. Ils apprennent que la victime avait sa pratique à la Taverne, un café louche, au 25 de la rue de Roubaix, où servait sa maîtresse qu'on disait prostituée. Ils apprennent aussi qu'une dispute aurait éclaté ce soir là entre Hartmann et un autre habitué des lieux. La police conclut à un crime commis par un souteneur.

La semaine passe sans que le criminel ne soit démasqué. Une affiche du 30 Avril informe que « par ordre de la Feldkommandantur, dix otages viennent d'être fusillés et cinquante personnes déportées pour cet attentat. Tous ces fusillés faisaient partie de ces milieux criminels dans lesquels il faut présumer l'auteur de ce forfait [...]. Toute la population est invitée sérieusement et pour la dernière fois à contribuer à l'éclaircissement de ce meurtre. Tout soupçon et toute trace qui pourraient mener à l'arrestation de l'assassin doivent être rapportés au commissariat de police allemande ou française le plus proche.[...] d'ici dix jours, je serai obligé de prendre non seulement des mesures très sévères de restrictions générales contre la population mais encore, à titre de représailles, d'autres otages répondront de leur vie et il sera procédé à d'autres déportations. »



Prison de Loos, maison de détention depuis 1822, à l'emplacement de l'abbaye bénédictine.



Portail de la prison. Pendant la guerre le quartier des « terroristes » jouissait celui des droits communs. Jean Bracq attend son exécution du 20 Mai au 1er Juillet 1942.

Jean Bracq livré aux Allemands par la police française :

Pendant ce temps là, dans le Valenciennois, au cours d'une perquisition, la Gestapo met la main sur un jeune résistant blessé au ventre pendant sa fuite. Par la torture, elle apprend de son prisonnier que Floris Lehembre serait l'auteur de l'attentat de la Place des Reigneux.

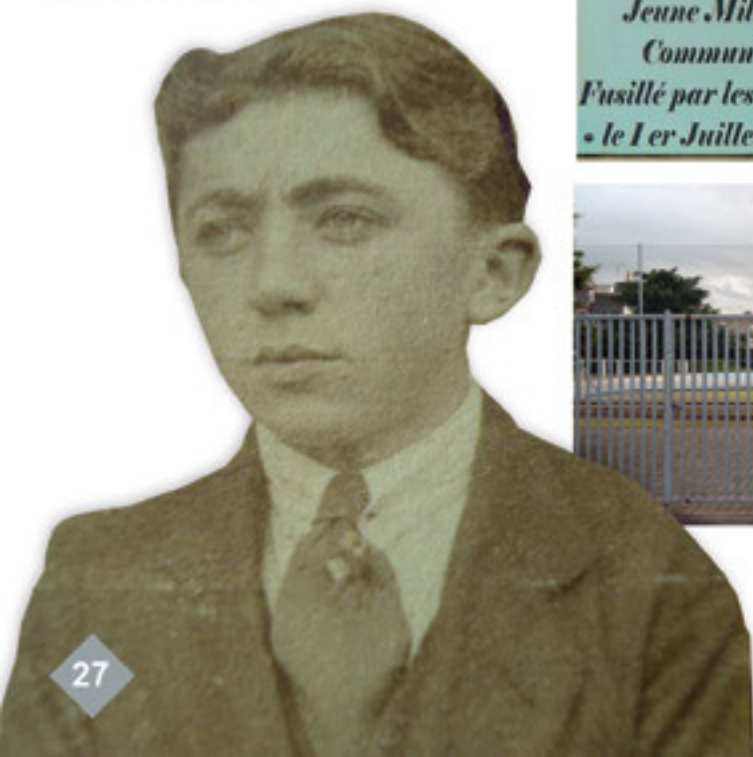
Le jour même, 19 Mai, Lehembre est arrêté chez lui, rue de Roubaix, juste en face de la Taverne. Les policiers ne tardent pas à apprendre que Lehembre connaissait les habitudes de Hartmann et son intempérance. Brisé par des interrogatoires inhumains, l'homme finit par avouer sa responsabilité dans l'attentat, commis sur ordre de ses chefs ; Jean Bracq et Charles Gawlowicz et que Florent Debels lui a fourni l'arme. Debels est arrêté et lors de la fouille de sa maison, la Gestapo retrouve le revolver. La Gestapo ne tarde pas à localiser Jean Bracq dans la prison de Cuiincy.

Le 20 Mai, la police française le transfère à la prison allemande de Loos . Les interrogatoires reprennent « à la manière allemande » dans les locaux de la Gestapo, Avenue du Jardin Botanique à la Madeleine, sans rien obtenir.

Le 25 Mai, un tribunal condamne Jean Bracq à la peine de mort.

Le 1er juillet à 17 heures il écrit une dernière lettre à ses parents dont J. Estager a retenu ce passage : « La mort malgré mon jeune âge qui n'aspire qu'à l'avenir, au soleil, ne m'effraie aucunement et j'irai sans faiblesse, la tête haute. Ce que je désire avant tout c'est que cela ne vous abatte et que vous continuiez à vivre pour vous-mêmes, pour la société future que j'entrevois meilleure, pour ma petite sœur Jacqueline, enfin pour tout ce qui est noble et beau ».

A 20 heures, il fait face au peloton d'exécution dans la cour du fort du Vert-Galant à Wambrechies. Il avait à peine 19 ans.



Epilogue :

Le 26 Octobre 1944, à la réunion de la Délégation Municipale mise en place à la Libération, le président, Joseph Lemaire, donne lecture d'une lettre de monsieur le préfet, qui demande de faire une manifestation pour les fusillés de la résistance, le 1er Novembre prochain. Aussitôt, une discussion s'engage dont la vivacité atteste des rivalités politiques que le combat commun contre l'occupant n'a pas atténuées.

Doit-on se cantonner à une « manifestation générale devant le monument aux morts et au mausolée de 14-18 du nouveau cimetière, ou doit-on se recueillir aussi sur la tombe de Jean Bracq ? Doit-il ne se prononcer qu'un seul discours ou bien, chaque groupe de libération doit-il, brièvement, intervenir devant le monument aux morts ? Ne convient-il pas d'interpréter l'Internationale après la Marseillaise ? ».

Au terme d'un débat animé au cours duquel interviennent Maurice Lefebvre, André Maillez, Gaston Hervieux, François Preux et Arsène Bêlot , il est décidé « de ne jouer ce jour-là, que de la musique française, patriotique, au monument et des marches funèbres pour se rendre au cimetière. On déposera une gerbe sur la tombe de Jean Bracq ». Deux jours plus tard, Maurice Lefebvre déclare avoir appris du Comité Départemental de Libération que « la fête du 11 Novembre serait célébrée comme par le passé et que de grandes manifestations seraient organisées pour honorer la mémoire de tous les martyrs tombés sous les balles ennemies. Les communes seraient invitées, à cette occasion, à baptiser des rues et des places du nom des héros locaux ou régionaux. Joseph Lemaire, président de la Délégation Municipale, est d'avis de ne plus attendre de recevoir d'instructions formelles, et qu'il serait heureux qu'une rue ou une place de Caudry portât le nom de Jean Bracq. Il invite l'assemblée à délibérer sur cette question ».

Hommage à Jean BRACQ
Jenne Militant
Communiste
Fusillé par les NAZIS
• le 1er Juillet 1942 •



Stade Jean Bracq, par la décision de la Délégation municipale du 26 Octobre 1944.

« La Délégation Municipale après avoir entendu les diverses propositions, considérant que Caudry compte parmi ses enfants un fusillé par les nazis pour avoir fait de la résistance, décide à l'unanimité de donner le nom de Jean Bracq au terrain sportif scolaire en achèvement de construction ».

En 1951, la ville confie à l'architecte Lancelle le chantier de la piscine découverte rue d'Audencourt (rue de Lattre De Tassigny). Aujourd'hui le plateau sportif scolaire et la piscine portent le nom de Jean Bracq.



Monument du fort de vert-galant: Monument des fusillés du fort du Vert-Galant : sculpture de l'artiste allemand Ilya Wedekind ; érigé à l'emplacement du poteau d'exécution (2012).

« Cette œuvre représente quatre soldats suppliciés, quatre visages aux différentes émotions, de la passion à l'horreur . Ilya Wedekind explique vouloir, non seulement rendre hommage à ces résistants qui se sont levés contre la barbarie, mais aussi appeler à la vigilance : 'Aujourd'hui, il nous faut faire très attention pour préserver notre liberté !' ».

Les Français n'ont jamais aussi souvent voté qu'au cours des années qui suivirent la Libération. Des municipales du printemps 1945 aux législatives de Novembre 1946, ils ne se rendent pas moins de sept fois aux urnes. Depuis le 21 Avril 1944, à l'initiative du Général de Gaulle, les femmes participent au scrutin. Les municipales d'Avril et Mai 1945 portent au conseil municipal de Caudry quatre femmes. Mesdames Holemans, Gabet, Nicodème et Jeanne Bracq, la maman de Jean Bracq, élue sous l'étiquette du Front National, formation issue de la Résistance, fondée par le PC clandestin.

La Plume

Gazette de la Base de Loisirs du Val du Riot

verte

édition spéciale ■

«Nos amis les arbres»

À l'heure où la végétation se repose, endormie sous son manteau d'hiver, où les feuilles, bien emmitoufflées dans leurs bourgeons engourdis, attendent sagement le retour du doux soleil de printemps pour pointer le bout de leur limbe, il nous semble important de consacrer ce numéro de Plume Verte à nos amis les Arbres et de revenir sur l'importance de ces êtres, composante essentielle de nos paysages, à la valeur inestimable et souvent sous estimée.

Le portrait du mois ■

Érable champêtre *Acer Campestre*

Famille : Acéracées
Espérance de vie :
120 à 150 ans



Pour tout renseignement ou réservation, contactez le secrétariat au tél/fax : 03 27 85 27 67 contact@valduriot.fr / http://www.valduriot.fr

Description : C'est un petit arbre qui atteint en moyenne 6 à 8 m et est souvent buissonnant. Il dépasse rarement 12 à 15 m. Sa ramification est dense et sa cime souvent arrondie.

Ecorce : grise, fissurée.

Bourgeons : petits, bruns, aux écailles bordées de quelques poils blanchâtres, contenant du latex.

Feuilles : caduques, opposées, de 3 à 5 lobes brun rouge au printemps, vert foncé en été puis d'un jaune intense et lumineux.



Le pétiole rougeâtre exsude une sève laiteuse quand on le casse.

Fleurs : petites et jaunâtres, elles apparaissent en grappes en avril-mai. Elles sont très mellifères.



Fruits : doubles samares (fruits secs ailés de 2 à 3 cm) assemblés dans le prolongement l'un de l'autre.



Utilisation, usages : menuiserie, tournage (objets ménagers, pipes, tabatières...), ébénisterie, marqueterie, lutherie, également bon combustible.

«Mon coeur saigne chaque fois que j'écris car je pense aux forêts qu'il faudra abattre pour faire le papier» *Marguerite Yourcenar*

Rétrospective Festival de l'Arbre 2013

C'est forte de ses 12 hectares arborés et de ses nombreuses essences végétales, que la Base de loisirs a choisi de participer à la deuxième édition du Festival de l'Arbre en Nord Pas de Calais.*

Accompagnée de ses partenaires du Collectif DD, elle a donc organisé une journée de découverte et de sensibilisation Nature sur son site le mercredi 27 novembre.*

**Collectif DD : réseau des acteurs de l'Environnement et du Développement Durable à l'échelle du Pays du Cambrésis dont l'objectif est de créer des synergies, des échanges, de s'informer, de coopérer, de mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer chacun et l'ensemble du réseau.*

Revenons sur cet événementiel automnal.

*Le Festival de l'Arbre, quèsaco ?

Le Festival de l'Arbre, initié par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais, vise à mobiliser les habitants de la région autour de la forêt et de l'arbre, à faire découvrir la richesse et les atouts du patrimoine forestier, contribuer à son développement et sensibiliser à sa protection.

Ce festival s'inscrit dans le Plan Forêt Régional qui ambitionne d'augmenter fortement la surface boisée du territoire d'ici 2040.

Ce festival regroupe un ensemble de manifestations ludiques et pédagogiques sur le thème de la forêt et de l'arbre, organisées par différents acteurs pour le grand public durant une semaine.

Si le public n'a malheureusement pas répondu très nombreux à l'invitation, c'est malgré tout avec enthousiasme et intérêt que les personnes présentes ont découvert les différents stands et activités proposées pour l'occasion.



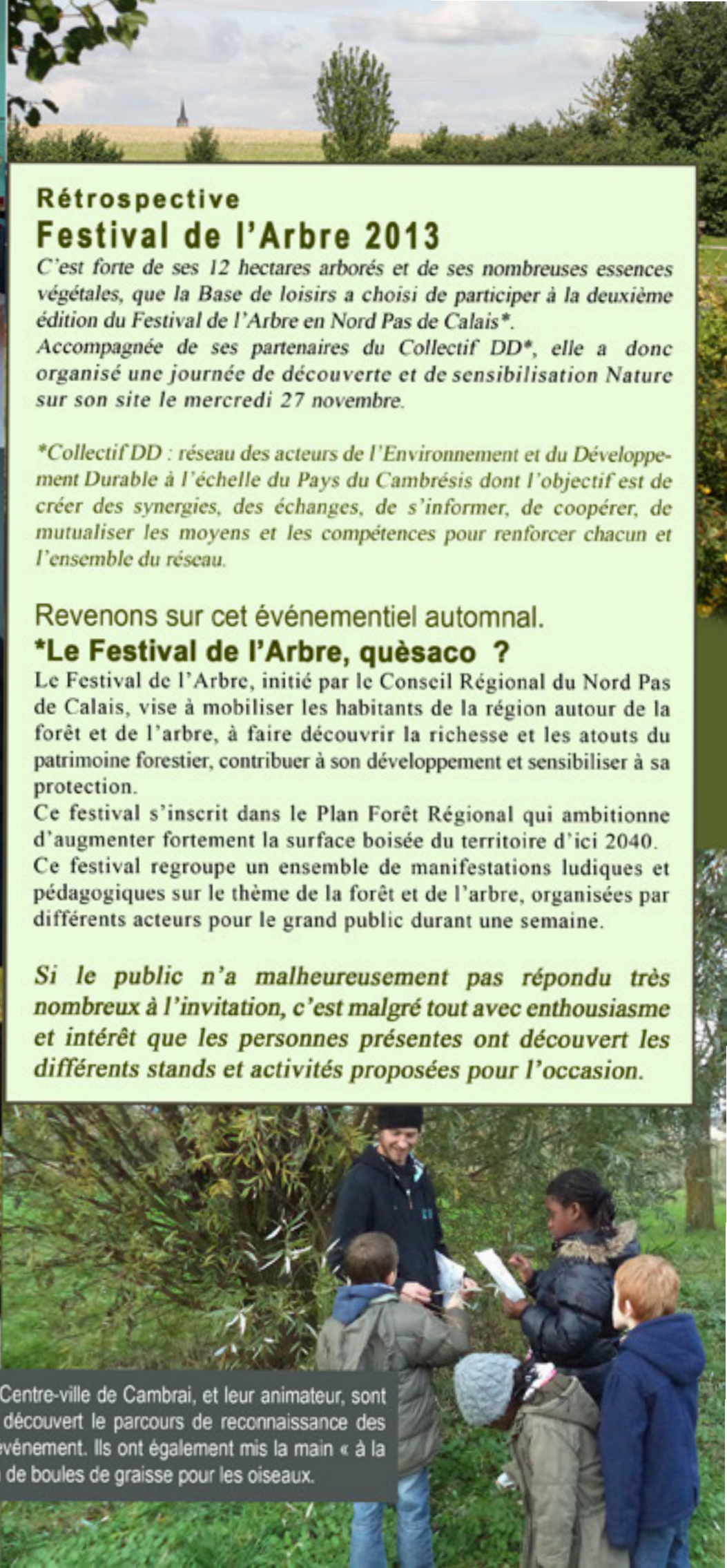
Atelier de découverte : «Arbre, qui es-tu?»



Stand conseil «Haies de toutes tailles et de toutes formes»
Opération «Plantons le décor» Pays du Cambrésis



Les enfants du Centre social du Centre-ville de Cambrai, et leur animateur, sont venus nous rendre visite et ont découvert le parcours de reconnaissance des arbres de la Base, conçu pour l'événement. Ils ont également mis la main « à la pâte » avec l'atelier de confection de boules de grasse pour les oiseaux.



L'Arbre, un être vivant à respecter, une ressource vitale pour notre société

Combustible vert et matériau de construction durable, première victime des activités humaines, du développement des villes et des infrastructures, les multiples avantages fournis par les arbres sont souvent oubliés voire méconnus.

Outre ses nombreuses fonctions esthétiques, sociales et économiques que ces quelques pages ne nous permettent pas de développer, nous choisissons de rappeler quelques-unes de ses fonctions écologiques essentielles :

L'arbre producteur d'oxygène et source de vie

Le phénomène de la photosynthèse, dont seuls sont capables les végétaux, utilise l'énergie lumineuse pour convertir l'eau et le gaz carbonique en nourriture de base pour l'arbre (sucres) et en oxygène qui purifie l'air. Les arbres ont grandement favorisé l'avènement de la vie animale sur la terre.

L'arbre purificateur de l'air

Les arbres et autres végétaux influent sur la qualité de l'air que nous respirons, en agissant comme de véritables filtres à air (absorption des poussières). En effet, les polluants et les poussières en suspension dans l'air peuvent être captés par les feuilles des arbres, limitant ainsi leur circulation dans l'environnement.

L'arbre : synonyme de diversité biologique, un attrait pour la faune

L'arbre assure l'habitat de nombreuses espèces animales. L'énergie produite et emmagasinée par les plantes est source de nourriture pour les animaux.

L'arbre lutte également contre l'érosion des sols

L'absence de couvert végétal rend la surface du sol plus sensible à l'impact des gouttes d'eau et de la force du vent. L'arbre diminue le ruissellement.

L'arbre améliore la qualité de l'eau

Les racines des arbres permettent de filtrer l'eau et ainsi d'obtenir une meilleure qualité. Il limite la pollution des eaux de surface, protège les sources d'eau et réduit les dommages causés par les inondations. **L'arbre participe à la régularisation des écarts extrêmes de température et à la lutte contre le réchauffement climatique. Il protège de la chaleur, de la pluie et forme un brise-vent.**

Il a été démontré que le déboisement augmente la température de l'air, la vitesse des vents et modifie la configuration régionale ou locale des précipitations.

quelques chiffres :

2%, c'est le taux de boisement du Cambrésis, 9% celui de la région Nord-Pas de Calais, taux le plus faible de France pour une moyenne de 30% par région.

DEVINETTE

Je fais le tour du bois sans jamais y entrer. Qui suis-je ?

Réponse : l'écorce

QUARTIER MAUPASSANT

Entre démolitions, réhabilitations et constructions, en 4 ans le quartier Maupassant s'est véritablement métamorphosé !



Il y a 4 ans...



Aujourd'hui...



Béguinage - Mise en service au 1er Novembre 2013



Rue de Paris, 4 logements individuels
Mise en service Novembre 2013



QUARTIER MAUPASSANT 30 LOGEMENTS

1 CHAMBRE - 50 M²
2 CHAMBRES - 70 M²

3 RÉSIDENCES EN CONSTRUCTION

L'action conjuguée de la Ville de Caudry et de PROMOCIL a permis de transformer le quartier Maupassant. Celui-ci comptera en Juin prochain 30 nouveaux logements locatifs.

Dès le mois de Mai, vous pourrez visiter le logement témoin !



Renseignements au 03.27.75.71.00
lefebvrec@groupe-sai.fr



9 logements en accession à la propriété en cours de construction - Rue de Paris

Retrouvez-nous sur le salon de l'Habitat-Loisirs et jardins
les 10 et 11 Mai prochains à Caudry !

20 ans d'actions

Depuis 20 ans, la Fondation Orange n'a cessé de lutter contre l'isolement des personnes autistes :

- en 1991, la Fondation Orange décide de s'engager pour l'autisme. Afin d'amener les pouvoirs publics à reconnaître ce handicap, la Fondation Orange mène une action en partenariat avec les associations de parents d'enfants autistes.
- en 1992, elle crée l'association Volontaires pour les personnes avec Autisme, où près de 200 bénévoles, salariés ou non du Groupe, donnent de leur temps libre pour accompagner des personnes autistes.
- en 1995, un grand pas est franchi. L'Etat reconnaît l'autisme comme un handicap. Beaucoup d'actions et d'événements vont alors voir le jour en faveur de cette cause.
- en 2001, Les journées de l'autisme sont lancées à l'initiative de la Fondation Orange et sont labellisées « cause d'intérêt général ». La recherche se développe et de nouveaux espoirs naissent.

A propos de la Fondation Orange : la Fondation est au cœur du mécénat du Groupe France Télécom et de sa responsabilité sociale. Dès ses premiers pas en 1987, elle s'est inscrite volontairement dans le prolongement naturel de la mission de l'entreprise : donner à tous, les moyens de communiquer, y compris au-delà des mots. Une direction qu'elle n'a jamais abandonnée, en s'engageant en faveur de grands combats tels que l'autisme, les déficiences visuelle et auditive et l'illettrisme et en complétant son action par le soutien à la musique vocale, image de la communication universelle.

De 2005 à 2010, la Fondation Orange a soutenu près de 450 projets associatifs pour aider des personnes à acquérir des compétences à l'écrit comme à l'oral. Elle a permis l'acquisition d'outils pédagogiques, encouragé le développement d'activités sociales et culturelles et participé à la formation d'accompagnateurs bénévoles. Plus de 34000 personnes ont bénéficié de ces soutiens.

En 2011, la Fondation Orange entreprend une démarche d'évolution de son mécénat solidarité. Le soutien de projets parrainés par des salariés de France Télécom Orange est privilégié, de nouveaux programmes et une nouvelle organisation sont mis en place.

Remise de Chèque au Foyer d'Accueil Médicalisé

Le projet « activité équestre et apprentissage de soins » du Foyer d'Accueil Médicalisé de Caudry soutenu par la Fondation Orange

Mardi 17 décembre, Patrice Lépine, responsable des relations avec les collectivités pour Orange et Joël Sauvage, Délégué Mécénat et Solidarité de la Fondation Orange ont remis un chèque de 2140 € au Foyer d'Accueil Médicalisé de Caudry, représenté par Jean-Louis Mercadal, son directeur.

Le projet « activité équestre et apprentissage de soins » consiste à proposer une activité hebdomadaire ludique et éducative dans une ferme pédagogique et équestre à un groupe de résidents. Ils y apprendront à prendre soin d'animaux de la ferme. Ils pourront également profiter de l'activité équestre à raison de 2h par semaine, une semaine sur deux, encadrée par une monitrice diplômée. Cela inclut la préparation de l'animal (le brosser, l'équiper) et la monte à cheval.

D'autre part, l'abbaye des Guillemins inclut dans les séances d'équitation cinq sorties en calèche.

Les apprentissages réalisés par le biais de cette activité seront généralisés à l'intérieur de la structure via la création et l'entretien d'un espace animalier. A long terme, cet espace sera un support pour ouvrir le service à l'extérieur, à d'autres structures.

Ce projet qui s'inscrit dans les axes de la Fondation Orange, a bénéficié d'un soutien financier de 2140 € permettant sa mise en place.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé de Caudry

Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.

La Fondation Orange agit pour soutenir la recherche et vient en aide aux personnes autistes et à leur famille.

La France compte plus de 500 000 personnes autistes. Ce trouble global du développement qui entraîne de graves difficultés de communication peut être réduit grâce à un diagnostic précoce et à une prise en charge adaptée. La Fondation Orange se mobilise dès 1991 avec des associations de parents comme Sésame Autisme et Autisme France pour la mise en relation des différents acteurs, la reconnaissance de cet handicap par les pouvoirs publics et pour la sensibilisation du grand public (film, bandes-dessinées, événements sportifs ou culturels...).



**Le temps
d'1 heure ou 2,
ou davantage
si vous le souhaitez,**

Devenez bénévole à l'APF du 10 au 16 mars 2014, Vous pouvez nous aider...

**Pour rompre l'isolement et favoriser
l'accompagnement de proximité des personnes
handicapées...**

Le Groupe relais APF du Cambrésis de l'Association des Paralysés de France organise la Semaine Nationale des personnes en situation de handicap du **10 au 16 mars 2014**.

Nous avons besoin de vous !

Vous pouvez apporter votre soutien ou nous aider à trouver des personnes qui souhaitent **s'engager à nos côtés** pour soutenir notre collecte dans les supermarchés les 15 et 16 mars 2014 ou le dépôt d'enveloppes dans les boîtes aux lettres.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez des personnes qui accepteraient de consacrer un peu de temps (2 ou 3 heures, par exemple) au profit des personnes concernées par le handicap, merci de nous contacter et/ou de nous communiquer leurs coordonnées.

« Ensemble, Bougeons les lignes ! »

Contact APF : Claudine LEVRAY - Tél. : 06 18 04 05 80
Email : asso.paralyses.douai@wanadoo.fr



Calendrier du 1^{er} semestre 2014 des journées du sang

- **Lundi 17 et Mardi 18 Février**
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Salle des Fêtes du Pôle Culturel
- **Jeu. 17 avril de 9h à 12h et de 14h à 17h30**
- **Samedi 19 avril de 8h à 12h**
Salle des Fêtes du Pôle Culturel
- **Samedi 14 et Dimanche 15 juin**
de 8h à 12h à l'Espace Schweitzer
- **Mardi 12 Août**
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
à la Salle de sports Sautière

Fonds de Participation des Habitants



Vous êtes impliqué(e)s dans la vie de votre quartier et vous souhaitez organiser une fête de quartier, des activités sportives ou culturelles ?

Vous êtes au bon endroit !

Le Fond de Participation des Habitants (FPH) vise à favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants en apportant une aide financière à leurs projets de faibles coûts.

Comment faire pour bénéficier du FPH ?

Rien de plus simple :

1. retirez un dossier auprès des associations partenaires sur le site de la ville www.caudry.fr (bandeau bleu)
2. remplissez le dossier en respectant les critères de recevabilité,
3. vous présenterez votre projet auprès de la commission FPH

En cas de questions, de difficultés quant au montage du dossier rapprochez-vous de nos partenaires :

- Elisabeth Sirop : Re-Actifs
155, rue Henry Barbusse
☎ : 06.08.35.17.32
- Karine Tellier : Centre Social Blanqui Ronsard Négrier
14/2 rue Clément Marot
☎ : 03.27.76.26.75
- Angélique Trottein : Maison des associations
21 rue Jacquart
☎ : 03.27.76.16.09
- Sabrina Nebbou : Mairie de Caudry – Service Cohésion Sociale
6, rue Gambetta
☎ : 03.27.75.89.90



Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV), instauré depuis 2009 sur la Ville de Caudry, poursuit ses actions pour contribuer à améliorer l'état de santé de la population caudrésienne et plus particulièrement des habitants des quartiers Centre Ville et Maupassant.

En 2014, les actions prévisionnelles concerneront :

L'accès aux soins et à la prévention :

❖ Vous rencontrez des difficultés pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux, l'Atelier Santé Ville vous propose des aides financières et matérielles au transport et assure un suivi personnalisé.

❖ **Le forum santé** vous informe sur l'offre sanitaire et médico-sociale caudrésienne. Il se déroulera à la salle des fêtes le 14 Mai 2014.

❖ **Dépistage du cancer colorectal** : Vous avez plus de 50 ans, n'hésitez pas à vous faire dépister. L'Atelier Santé Ville met à votre disposition gratuitement le test Hemocult II.

Santé et environnement :

❖ **Aide pour l'adaptation du logement au handicap (Personnes de 20 à 60 ans en situation de handicap moteur)**. Si vous êtes concerné(e), l'Atelier Santé Ville vous apporte son aide (orientation, aide au montage et suivi des dossiers).

Ateliers « de bons réflexes » :

❖ **Venez échanger votre expérience et vos astuces concernant l'hygiène de vie : le sommeil, l'hygiène corporelle, l'entretien de la maison...** Rendez-vous une fois par mois au C.C.A.S de Caudry, 6 rue Gambetta.

Sentez-vous bien :

❖ **Venez découvrir les bienfaits de la pratique sportive et des activités physiques en vous initiant à différentes pratiques.** Contacter l'Atelier Santé Ville pour vous informer sur les dates des ateliers.

Atelier « Défi santé nutrition » :

❖ **Découvrez et partagez vos recettes autour d'un moment convivial.**

Rendez-vous une fois par mois avec une diététicienne.

Et encore bien d'autres choses !

POUR TOUTE
INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE
N'HÉSITEZ PAS
À CONTACTER :



Margot HOUEIX
Chargée de mission
Atelier Santé Ville

- CCAS -
6, rue Gambetta
Tél. : 03.27.75.89.97

Email :
ateliersanteville@ccas.caudry.fr



La Marche Bleue « Fiers de notre âge »

La semaine bleue

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées s'est déroulée du 20 au 26 octobre dernier. A cette occasion, de nombreuses activités ont été mises en place dans diverses structures. Un rendez-vous qui propose des moments forts d'échanges et de partage.



Concours primé de Belote



Animations musicale à la Maison de Retraite Léonce Bajart.



Repas dansant



Séance de cinéma



Animation musicale accueil de jour « Mieux Vivre » de la Croix Rouge.



Assemblée générale de l'association Caudrésienne des Retraités



Animation musicale à la Dentellière

Vendredi 14 février 2014
de 13h30 à 18h
à la Salle des Fêtes

**14^{ème} Thé Dansant
de la St Valentin**

organisé par la Ville de Caudry,
les Seniors d'Albert Schweitzer
et l'Association Caudrésienne des Retraités

**Animation assurée par
l'orchestre « Dess'Trompet »**

Mercredi 26 mars 2014
de 13h30 à 18h
à l'Espace Schweitzer

**Thé Dansant
de Printemps**

organisé par la Ville de Caudry
et les Seniors d'Albert Schweitzer

**Animation assurée par
l'orchestre « Roland & Jérôme »**

Entrée + pâtisserie : 6 € ou Entrée + repas : 18 € (boissons non comprises)

Renseignements : 03 27 85 28 93



Préparation des 490 colis par les bénévoles

L'Association Caudrésienne des Retraités vous informe :

Inscription pour l'année 2014

- le vendredi 7 février au Centre Socio-Culturel
- le mardi 4 mars au Foyer Albert Schweitzer.

Adhésion : 12 €

Prévisions 2014

- vendredi 14 février : Repas de la St Valentin en partenariat avec le Foyer Schweitzer

- mardi 27 mai :

Visite de la Baie de Somme

Voyage en autocar

Prix 70 € tout compris

(transport - visite - repas)



Renseignements et inscriptions :

Mme Suzanne FOVEZ 03.27.76.12.57

M. Jean-Claude GABET 03.27.85.14.03



Cours de Polonais

Au siège de l'association Avenir Jeunes (8, rue Marliot 59540 CAUDRY - Tél. : 03 27 75 84 11) **madame VIGNOL**, Polonaise pure souche, **donne des cours** de sa langue natale à tous ceux qui désirent l'apprendre ou perfectionner leurs connaissances, le **mardi de 18h à 19h30**, dans une ambiance très conviviale, l'inscription coûtant 4 €.

Tous ceux qui sont intéressés seront les bienvenus.

Amicale des Retraités Municipaux Programme 2014

- Jeudi 17 avril 2014 : Colis douceur de Pâques à 15h au Centre Socio-Culturel
- Samedi 26 avril 2014 : Les Serres Royales à Bruxelles - Tarif : 76 € (Carte d'identité obligatoire en Belgique)
- Jeudi 15 mai 2014 : Menin et Dadizèle (Floralux) en Belgique journée libre : 12 €
- Samedi 17 mai 2014 : Repas annuel des Amicalistes à 12h30 au Foyer Schweitzer - Animation : Arnaud Delsaux - Tarif : 30 €
- Samedi 7 juin 2014 : Biercé et les ascenseurs géants - Tarif : 63 €
- Samedi 28 juin 2014 : Journée de pêche et barbecue à la Base de Loisirs Tarif amicaliste et invité : 12 €
- du 05 au 12 septembre 2014 : Voyage en Sicile à Pozzallo à l'hôtel Conte di Cabrera - Tarif : 845 € tout compris (chambre individuelle : 80 € ou 130 € côté mer)
- Ne pas oublier de faire une photocopie de votre carte d'identité en cours de validité. Les chèques bancaires sont à établir à l'ordre de l'Amicale des Retraités Municipaux.



Voyage en Bulgarie - Septembre 2013

- Dimanche 19 octobre 2014 : Dîner spectacle à la Bonbonnière à Lille - Tarif : 77 €


- Jeudi 27 novembre 2014 à 15h : Assemblée générale et remise des colis de Noël

- Samedi 6 décembre 2014 : Marché de Noël à Reims - Journée libre : 15 €.

Tous les départs se feront devant l'Office de Tourisme - Place de Gaulle. Le paiement des sorties se fait impérativement à l'inscription. Les sorties sont maintenues sous réserve de 30 participants minimum et dans la limite de 50 places.*



Pour toute réservation contactez :
Annie Alexandrovicz : 09 64 13 37 97
Jean Simanoski : 03 27 85 63 60



LA TROUPE ESQUISS

C'est en 2005 qu'Esquiss voit le jour sous l'impulsion d'un groupe de passionnés de danse issus de différents horizons.

Peu à peu la troupe évolue en maturité proposant des danses et spectacles variés : danses Bollywood, latines, irlandaises, orientales, médiévales, rock, cabaret... Mozart, 1789 Les amants de la Bastille, Fantôme de l'Opéra, La légende de Billy The Kid, Moulin Rouge... Une grande diversité.

Esquiss participe également aux temps forts de la commune : téléthon, Noël des anciens, carnaval, spectacle en faveur de l'enfance déshéritée...

Esquiss peut également, sur devis, réaliser des prestations adaptées à la demande pour quelque occasion que ce soit : animations lors de soirées, spectacle médiéval, accompagnement chorégraphique d'artiste, animation de manifestations : Noël de CE, repas, Marchés de Noël, soirées à thèmes...

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande :

Frédérique Lascar : 06/83/12/06/08

Christine Pereira : 06/25/09/60/76

Thomas Dehaut : 06/89/46/01/91

Entraînements le vendredi de 18h30 à 20h00 à la Salle Condorcet de Caudry.

Esquiss n'est pas une école de danse. Pour intégrer la troupe il faut être majeure et savoir effectuer les chorégraphies dispensées. Un temps "d'évaluation" est donc nécessaire avant l'intégration.



La troupe ESQUISS est heureuse de vous présenter son nouveau spectacle :

ESQUISS SUR SCÈNE

Les Misérables

La Vie Parisienne

samedi 17 mai 2014 à 20h30

dimanche 18 mai 2014 à 16h

au Théâtre de Caudry

Réservation :

Places numérotées en vente à l'Office de Tourisme de Caudry

dès mars 2014 et les jours de représentations.

Adultes 8 € - Enfants 5 € (- de 10 ans)



SN4C



Les « Bonnets Bleus » dans toutes les manifestations

Début décembre, les « Bonnets Bleus » étaient dans toutes les manifestations. Rassurez-vous quand on dit « Bonnet Bleu » il s'agit des bonnets de bain des nageurs du club des **Sports Nautiques du Caudrésis-Catésis**. Et quand on dit « manifestation » c'est bien évidemment de manifestations sportives dont on parle. En effet, dimanche 1^{er} décembre dernier les nageurs des **SN4C** étaient à Cambrai, Saint Saulve et Lumbres.

♦ **A Cambrai** c'étaient les palmistes du club qui rencontraient leurs confrères à l'occasion des Interclubs de Nage Avec Palmes.

♦ **A Saint Saulve** c'étaient les jeunes nageurs de 11 ans et moins qui participaient à la **Première journée des Avenir**s. (9 clubs - 109 participants)

Sur les huit jeunes nageurs cinq étaient engagés sur des distances qu'ils n'avaient jamais encore nagées. Par contre Océane Cartigny améliore de 11 secondes son meilleur temps au 100 4N (1'45"25) et Ewann Gorrez fait 2 secondes de mieux au 50 dos (0'54"69)

♦ **Et à Lumbres** c'étaient les Maîtres qui se confrontaient aux 420 « Masters » venus des 26 clubs à l'occasion du **Championnat Régional Interclub**.

Le club des SN4C n'avait engagé qu'une équipe de 6 nageurs. (les engagements se faisaient en équipe complète de 6 ou de 10 nageurs). Les nageurs du club n'ont pas démerité puisque, dans leurs catégories respectives, 5 nageurs se sont placés en première position de leur course :

- Marie-noëlle Gorrez au 50 m dos (40"20) catégorie C3
- Alain Cotteau au 50 m Nage Libre (50"30) catégorie C9
- Thierry Sautière au 50 m Papillon (43"45) catégorie C4
- Christian Loy au 100 m 4 Nages (1'14"51) catégorie C4
- et Pierre-Yves Grimbert au 50 m Brasse (50"96) catégorie C9

Le 6^{ème} nageur (Jean-Christophe) a pris la 2^{ème} place du 100 m Nage Libre (1'05"76) catégorie C1.

Notons que les résultats de cette compétition comptent pour les sélections aux **Championnats de France** hiver qui se dérouleront à Paris fin mars.



Equipe de Nage avec Palmes à Cambrai



Les Avenir à Saint Saulve



Relais des Masters à Lumbres



Equipe des Masters à Lumbres



MAWASHI KARATÉ CLUB

Le 19 janvier, le M.K.C. Caudry a organisé la traditionnelle Coupe de Caudry. Près de 200 jeunes, des Poussins aux Cadets, se sont affrontés lors de cette compétition qui compte pour le Challenge du Caudrésis. Des clubs du Pas-de-Calais et de l'Aisne y ont participé.



Coupe de Caudry - Janvier 2013



LES COURS

ont lieu
à la Salle des Tullistes
- 1^{er} étage -

*Jeudi de 18H à 19 H
pour les enfants dès 5 ans
et

*Jeudi de 19H30 à 21H
pour les ados et les adultes

RENSEIGNEMENTS :

☎ : 03 27 74 94 14

site : www.karate-mkc.mda-caudry.fr

Email : karatemkc@free.fr



Les Sports Nautiques du Caudrésis et du Catésis

☎ : 06.02.28.39.75 - email : nat.sn4c@laposte.net

<http://club.quomodo.com/sn4c>



Des nouvelles de Guy AMALFITANO

Il a terminé le 6 septembre dernier son périple de 175 jours et 6006 km ... il a récolté plus de 50 000 €. Lors de sa venue le 4 juillet dernier, il avait été accueilli par l'association « En Vie » de Caudry »



Cross U.N.S.S.

Le 20 novembre dernier, le district UNSS organisait à l'initiative de Catherine LATTOCCO son traditionnel cross au stade Louis SANDRAS.

Malgré des conditions météorologiques exécrables et hivernales, près de 1050 jeunes (sur les 1159 inscrits) se sont mesurés sur différents parcours rendus difficiles.

Deux établissements scolaires se sont illustrés : la cité scolaire Paul DUEZ de CAMBRAI (plus grand nombre de récompenses par équipes ... avec 8 récompenses et le Collège PREVERT de CAUDRY avec plus de 130 élèves engagés.



TENNIS CLUB CAUDRY

Le Tennis Club Caudrésien met à votre disposition 2 courts intérieurs et 2 courts extérieurs en terre battue sur lesquels on pratique aussi bien le tennis loisirs que le tennis de compétition.

L'école de tennis est ouverte dès l'âge de 6 ans et les 4 enseignants diplômés dispensent les cours le mercredi et le samedi pour les enfants.

Pour les adultes, nos enseignants proposent des cours de remise à niveau ou des cours d'apprentissage quel que soit l'âge le mercredi soir.

Pour pouvoir pratiquer ce sport, il est indispensable d'être licencié auprès de la Fédération Française de Tennis.

Le Tennis Club Caudrésien a fêté en 2013 son 40^{ème} anniversaire. C'est en effet le 14 avril 1973 qu'ont été déposés les statuts de notre association loi 1901. Pour fêter dignement ce 40^{ème} anniversaire, nos meilleurs joueurs ont frappé un grand coup lors de notre tournoi annuel homologué par la F.F.T. qui vient de se dérouler du 30 septembre au 20 octobre : **ils ont remporté 8 des 10 finales qui ont été disputées lors de ce tournoi.** Cela ne s'était jamais vu depuis la création des compétitions à Caudry. Ce succès est dû à l'opiniâtreté de nos joueurs et de leurs entraîneurs.



Vainqueurs caudrésiens des finales - Tournoi seniors octobre 2014

Venez nous rejoindre !

Nos diverses formules d'abonnement vous seront communiquées sur simple demande et nous vous offrons diverses possibilités de règlement.

Retrouvez-nous sur
www.tennisclubcaudresien.fr

Vous y trouverez toutes les informations utiles, mais aussi les reportages photos des différentes manifestations.



Un bref voyage dans le passé !

Le passage de visiteurs dans notre région ne se traduit pas par l'étonnement devant certains monuments gallo-romains, ruines mérovingiennes, cirques, amphithéâtres, etc... (à part le forum gallo-romain de Bavay, évidemment !)

Les touristes traversant nos villages et campagnes, ne réclament pas souvent de guidage sur des sites francs.

Néanmoins, des automobilistes pourraient s'étonner d'une pierre érigée sur la place de Clary !

Il s'agit d'un menhir retrouvé dans un champ sur la route de Bertry. (1)

Des marcheurs dans le centre de Cambrai, trouveront étranges ces deux pierres postées en sentinelles : deux menhirs (rue des Pierres Jumelles). Certains historiens ont postulé qu'il s'agissait d'un type de bornes indiquant le début de la route de Bavay.



Clary



Cambrai

Le curieux en viendra alors à lire les cartes d'état-major et trouvera une foule de noms attestant une occupation très ancienne de nos campagnes !

Le phonème « in » terminant le nom de nombreux villages : Somain, Féchain, Denain, etc... atteste une origine germanique (telle Heim en Alsace, Hem en Flandres, Ham en Angleterre donnant hameau !

La finale : « court » de Haucourt, Béthencourt, Walincourt, etc... est de même germanique (même sens que jardin, garden, garden).

Le suffixe « ville, villers indique l'influence des Romains ! ».

Les terminaisons : ies, eux, viendraient du Celta. (2)

Certains chercheurs pensent qu'il dérive du terme celta « acum » signifiant domaine (Caudry : Chalderiacum, Cambrai : Cameracum, Bavay : Bagacum).

Nous franchissons donc la porte du TEMPS !

Examinons la carte du pays de Mormal ! (Mort aux mauvais)

Des lieux-dits relatifs à l'idée de roche fleurissent !

Au sud de Landrecies (tiens donc : ies) : les Cailloux, la Haute-Borne, les Longues Bornes.

A l'est de Gussignies : la Haute Horne, la Pierre Croûte.

A l'ouest de Wargnies-le-Petit : la Haute-Borne.

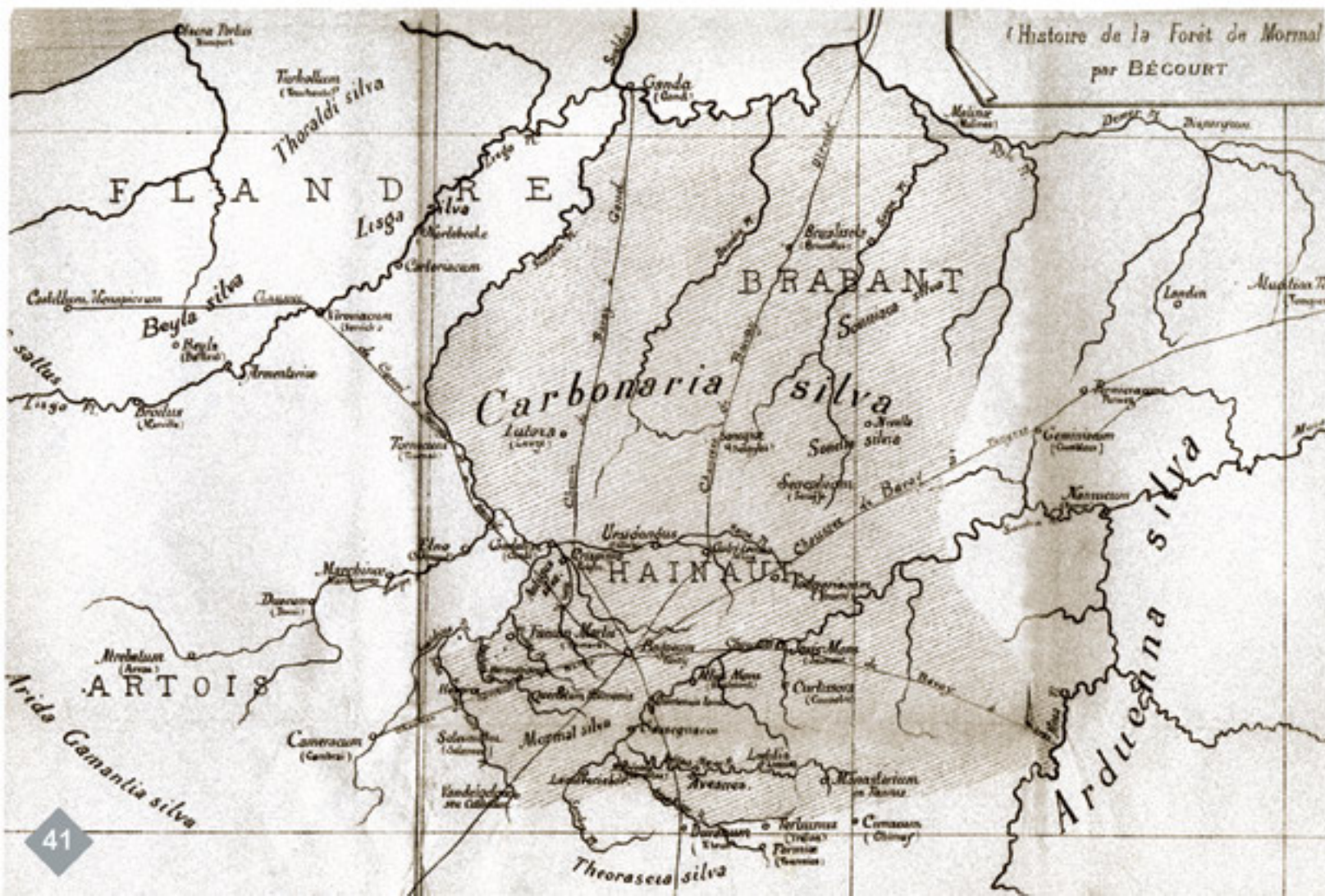
Plus près de nous, dans le Cambrésis, nous trouvons la Haute-Borne près de Haussy, la Longue-Borne à côté de Romeries, la Borne-Trouée près de Saint-Vaast.

Nous voilà chez nos ancêtres : les Celtes !

Les « Anciens » voyaient chez les bâtisseurs de menhirs et de dolmens un hypothétique peuple « Mégalithique », contemporain des Pharaons.

Des études récentes rendent aux pré-celtes la paternité de ces constructions présentes sur tout le territoire !

Pas étonnant que les druides utilisaient ces lieux pierreux, dans des opérations chamaniques, comme leurs prédécesseurs d'il y a quelques millénaires ! (3)



Regardons la carte géographique locale : au nord de la nationale Cambrai-Le Cateau, un lieu-dit interpelle le « curieux » (le même que tout-à-l'heure !).

Le fameux cimetière des Sarrazins ! Entre Béville et Béthencourt ! De quoi s'agit-il ? Le mot sarrasin indique le teint mat de certains peuples ! Qui avait ce teint et les cheveux noirs pour les habitants locaux (les Gaulois) ?

Les ROMAINS ! Nous pouvons ainsi suivre l'itinéraire de l'armée de Jules César dans le Cambrésis, continuant vers Solesmes ! (A Haussy, se trouve l'Abreuvoir des Sarrazins).

Dans son invasion de la Gaule, dans les années - 50 ans.

Jules venait d'Amiens (pays des Ambiens), il ne mit que quelques jours pour parvenir jusque dans notre canton ! Comment une telle expédition, freinée par les services d'intendance, a-t-elle pu être aussi rapide ? L'armée a tout simplement utilisé les routes gauloises ! Les Romains amélioreront certaines voies avec des pierres et de la chaux (les cauchies) pour faciliter le passage des chars.

Les historiens ne sont pas tous d'accord pour situer la fameuse bataille contre les Nerviens (Celts de la région).

Monsieur Turquin place cette rencontre du côté de Saulzoir, le Docteur Bombard, dans son histoire de Solesmes, plutôt entre Briastre et Solesmes ! (4)

Les légions de César auraient campé sur le Mourmont (le Mont des Morts !).

Cette colline sableuse surplombant la Selle aurait abrité un tumulus d'où son nom. Il faut, pour s'en convaincre comparer ce nom à un homonyme suisse, justement étudié pour ses sépultures. Le créateur de l'écomusée : monsieur Jean Vaillant y a découvert des silex taillés (un Caudrésien y a également fait des fouilles productives).

Le camp Nervien, disposé sur la pente plus douce de l'autre côté de la rivière, aurait malmené les troupes envahissantes dans les marais qui se trouvent à l'entrée de Solesmes, les harcelant à travers les broussailles bordant la forêt charbonnière, la chevelure abondante et rousse, jouant au Camyx. (5)

Imaginons le fleuve Selle (Sabis en latin), occupant toute la vallée bordée par les deux talus encore visibles, au parcours sinueux, créant des marécages cachés par la forêt !

La Selle antique se présentait nettement plus large. Avant d'arriver au Cateau, nous apercevons sur la gauche deux anciennes vallées creusées dans le limon par d'anciennes rivières descendant vers Montay. Dans ce village, la vaste combe qui apparaît a bien été creusée par un fleuve : la Selle d'il y a quelques millénaires !

Le livre de Jules César : « la Guerre des Gaules » indique que son armée fut sauvée par l'arrivée miraculeuse des deux dernières légions, scellant le sort des Nerviens et de leurs alliés !

Les Gaulois, considérés comme barbares par les Romains, n'étaient pas le peuple sauvage qu'on nous décrivait dans les petites classes. Ils commerçaient avec les ethnies voisines et importaient déjà du vin d'Italie avant de cultiver leur propres vignes. Ils aromatisaient leur cervoise d'herbes parfumées. Leurs armes en imposaient (ils avaient inventé la trempe et la nitruration, de manière empirique), utilisant des ustensiles agraires, ils inventèrent la charrue et le tonneau.

Capables d'imaginer des figures artistiques, ils savaient creuser des galeries pour exploiter des filons d'or : le fameux or gaulois tant convoité par l'envahisseur qui devait payer ses troupes ! (6)

Certains historiens et écrivains : Jacques de Guise, Virgile, Desailly, etc... ont décrit ou imaginé les civilisations Nerviennes ou préceltiques.

Dans son histoire de Solesmes, le docteur Bombard reprend les travaux de J. de Guise en laissant un doute au lecteur.

Ainsi, Bavay aurait été créé par un prince Troyen : Bavo réchappé du fameux siège de sa ville ! Il s'agit bien entendu de la légende !

La suite se vérifie en grande partie.

Sept divinités étaient adorées dans des temples décentralisés ensuite dans sept communes voisines. Le temple de Mars fut ainsi déplacé à Famars (farum martis). Celui d'Hermès (ou mercure) fut localisé entre Bermerain et Haussy. Jupiter était adoré à Javis Mons (Jeumont).

Les autres lieux de cultes restent encore à déterminer : Bellignies viendrait de Bélénos : divinité priée dans nombre de contrées (correspondant à Baal).

Nous remarquerons que relativement à Hermès (chez les Romains, on disait plutôt Mercure), une commune proche de Cambrai correspond assez bien à la situation faite dans les fameuses tables de Peutinger : Hermies ! Il y est question d'un temple d'Hermès ! (7)

Rêvons ! Lors d'une marche dans une allée forestière de Mormal, regardons les taillis d'où sortent les guerriers chevelus et blanchis à la craie, armés de glaives.

Devant les pierres jumelles, écoutant les incantations des druides, nous ramassons le gui sous un chêne et invoquons les dieux Toutatis, Lug (dieu de la lumière, celui à l'origine du nom de Lyon : Lugdunum) Epona (déesse à cheval) etc... (8).

Sur le Mourmont, guettant l'armée romaine, nous fouillons le sable afin d'extirper des silex taillés par des Homo Sapiens.

Sur les berges de la Selle, entre Briastre et Solesmes, contempnons les cavaliers Nerviens dévaler les talus et décimer les centuries !

(1) Monsieur Henri Montigny évoque ce menhir dans son livre : histoire de Clary

(2) Le suffixe acum a laissé souvent le terme : ac comme dans Cognac, Aurillac, Cadillac, etc...

(3) Dans les Vosges, certains habitants se ressourcent sur les rochers tels celui de Dabo (moraine poussée par un ancien glacier)

(4) Des lieux-dits attestent la présence d'une bataille : la vallée rouge, les tombes, etc...

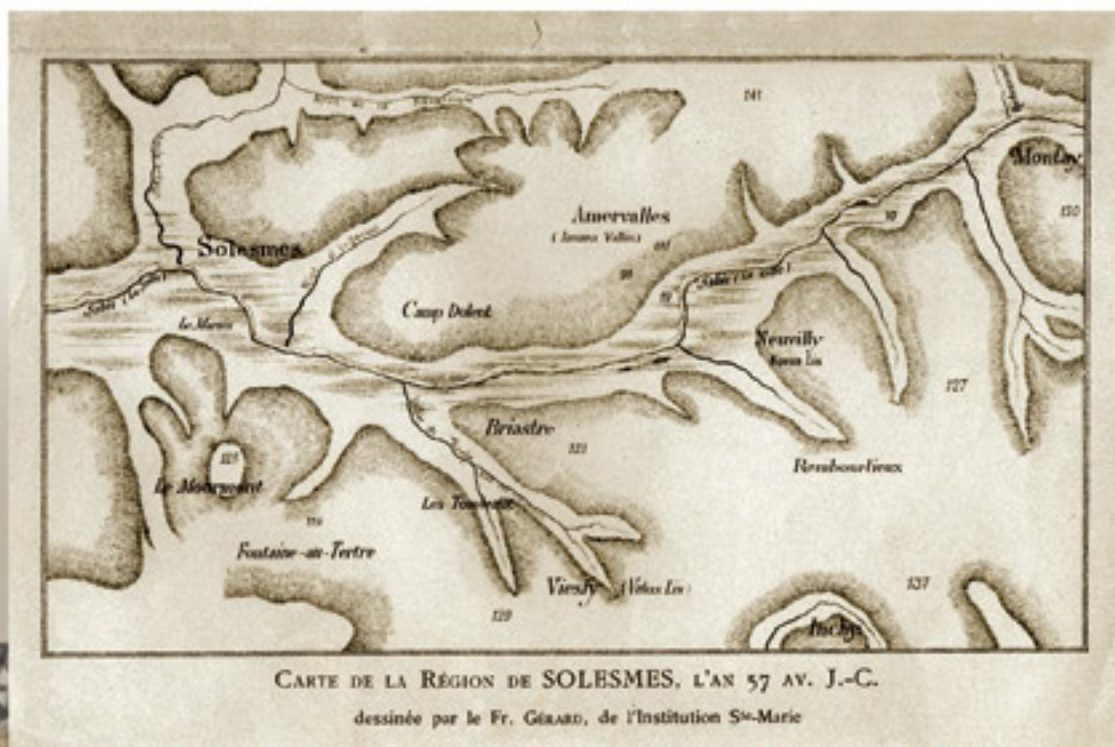
(5) La forêt charbonnière est la vaste zone qui a donné le bassin houiller, il en reste des espaces tels Mormal ! Ces forêts étaient traversées de routes antiques. Le camyx, sorte de trompe à tête d'animal, effrayait les Romains persuadés d'être attaqués par des monstres aux cris démoniaques !

(6) Jules César conquiert la Gaule pour son or, car il lui fallait payer ses troupes. Les Romains pensaient que l'or se ramassait par terre. Les archéologues étudient encore de nos jours les galeries gauloises d'où on tirait le précieux métal ! Les Gaulois en fabriquaient des fibules et des torques retrouvés dans notre région lors de fouilles.

(7) Les noms des divinités peuvent être rebaptisés par l'occupant. Il est ainsi difficile de retrouver l'origine étymologique de certains sites (voir l'histoire de Bertry de D. Solau).

(8) Jules César, fondant la ville de Lugdunum, ancêtre de Lyon, a repris des termes celtes : Lug est le dieu de la lumière et dunum veut dire colline (il a donné dune !)

Gérard LEMAÎTRE.





1 et 2 Séjour LALP au Val Joly
(Lieux d'Accueil de Loisirs de Proximité)

4 Atelier d'initiation théâtre dans le cadre de l'Accompagnement Familial et Scolaire

6 Atelier vie quotidienne : préparation du Marché de Noël

3 Autofinancement réalisé par les jeunes du LALP

5 Visite d'un écomusée dans le cadre du projet « l'école à travers les âges »



AVENIR JEUNES
centres sociaux

Marliot - Maupassant



Téléthon

les bénévoles du secteur familles du centre social Marliot Maupassant ont pu récolter 145 € au profit du Téléthon lors d'un concours de belote et d'une vente de soupe

Animation local Gare
Accompagnement Familial et Scolaire pour les CP - CE1 - CE2 CM1 et CM2

Créneaux horaires :
les lundis de 17h à 18h15 (lieu à définir)
les mercredis de 14h à 16h à Marliot
Attention : changement de local prévu rue de St Quentin prochainement.

Adhésion obligatoire (valable un an de date à date)
4 € adhésion individuelle - 10 € adhésion familiale

Pour tout renseignement contactez Sonia au 06 99 98 58 63



1 L'accueil de loisirs a pris place dans les locaux des ateliers culturels pendant les vacances d'octobre

3 Maison du Bocage à Saint du Nord - Découverte des métiers Accueil de loisirs d'octobre

5 Atelier Recycl art, réunissant les jeunes mamans autour d'un projet afin qu'elles prennent un temps pour elles

7 8 décembre - Photo de groupe après le défilé de St Nicolas.

9 Un week-end intégrationnel à Strasbourg

2 Interview de Mme BOURY à BLC par les enfants de l'accueil de loisirs d'octobre.

4 Accueil de loisirs d'octobre. Jeux de l'oie sur les métiers chez les petits.

6 Préparation avec les bénévoles de l'AFS des costumes de St Nicolas.

8 Sortie à la Fête lilloise du Cirque, le 17 novembre dernier.

10 Avenir Jeunes était présent sur le Marché de Noël.

07 mars 2014
au 18 janvier 2015**Dentelles,
tendances
et influences**

Nous l'observons dans les magazines féminins, la mode est un éternel recommencement. Les créateurs et grands couturiers du XXI^e siècle puisent régulièrement leurs inspirations dans l'éclectisme des styles du XX^e siècle. Le Musée Caudrésien des Dentelles et Broderies analyse régulièrement les présentations de prêt-à-porter de luxe et Haute-Couture afin d'identifier les dentelles caudrésiennes, les étudier et observer leurs évolutions au fil des saisons. A travers l'exposition *Dentelles, tendances et influences*, le musée restitue ce travail aux visiteurs en offrant un panorama des influences stylistiques qui ont marqué ces treize dernières années. Une présentation d'échantillons anciens et contemporains montre comment l'industrie dentellière de Caudry réadapte et réactualise ses collections pour répondre aux tendances de la mode actuelle.

EXPOSITIONS

du 07 mars au 31 août 2014

**Gatsby
Magnifiques Dentelles**

A partir du 14 mars et en partenariat avec la Warner Bros, le Musée Caudrésien des Dentelles et Broderies propose l'exposition *Gatsby*, magnifiques dentelles. Celle-ci présentera en exclusivité en France, les robes authentiques du film *Gatsby* le magnifique de Baz Luhrmann.

En effet Caudry a de nouveau été mise en lumière par le septième art : dès la projection du film au festival de Cannes, les Caudrésiens ont pu découvrir en avant première les nombreuses et spectaculaires robes en dentelle, imaginées par la costumière C. Martin. Toutes les dentelles apparaissant dans le film ont été réalisées dans les ateliers caudrésiens de l'entreprise Solstiss.

L'exposition présente le travail mené en amont du film, celui de la costumière : ses recherches, ses sources d'inspiration, ses croquis ainsi que le mode de collaboration avec Solstiss Caudry et New York, pour la création de dentelles rebrodées spécialement pour le film.

Afin d'illustrer l'époque 1920 du film et mettre en regard les costumes et la mode de cette décennie, robes et échantillons de dentelles des années folles seront



présentés. C'est aussi l'occasion pour le musée de dévoiler une partie de ses dernières acquisitions.

L'exposition mettra en lumière la spécificité de l'industrie dentellière caudrésienne : la broderie sur dentelle, savoir-faire exceptionnel largement reconnu et représenté dans les costumes de cette nouvelle adaptation du roman de F.Scott Fitzgerald.

L'exposition s'accompagnera de la projection du film *Gatsby* le Magnifique en partenariat avec le pôle culturel.



du 12 avril au 15 juin 2014

Miniartextil à Caudry : Mini Arts Textiles pour exposition internationale

Après Côme et Montrouge, La Ville de Caudry a l'honneur de recevoir à son tour et pour la première fois, l'exposition internationale d'art contemporain *Miniartextil*, qui rassemble chaque année depuis plus de vingt ans les créations d'artistes textiles des quatre coins du globe.

L'exposition *Miniartextil* figure parmi les plus importantes expositions consacrées à l'art textile et au mini textile contemporain. Venue de Côme en Italie, elle explore chaque année et depuis plus de 20 ans, la créativité d'artistes sélectionnés dans le monde entier. L'exposition présente un concentré d'art contemporain, de créativité et de savoir-faire réalisé à partir d'un thème renouvelé chaque année, chacune des 54 œuvres sélectionnées par le jury doit occuper un format de 20 cm x 20 cm x 20 cm. En parallèle, de grandes installations - les maxitextiles - sont aussi présentées. Depuis 2005, l'exposition itinérante part de Côme, s'arrête à Montrouge, qui était jusqu'à présent la seule étape française, avant de partir pour Venise.

En 2013, le musée avait déjà participé à l'édition Montrouge de *Miniartextil* alors placée sous le signe de la dentelle avec le parrainage de l'esquiseur Jean-claude Pluchart. L'arrivée à Caudry de l'exposition 2014 (avec pour thématique *Eros*) devrait ouvrir des partenariats inédits avec les acteurs italiens et français de *Miniartextil* : Côme et Caudry sont des villes proches par leur vocation textile : Côme réalise de la soie mondialement réputée, Caudry, Ville et métier d'Art, produit une dentelle Leavers exportée dans le monde entier pour la Haute Couture et le prêt à porter de luxe.

L'exposition, montée en partenariat avec les fondateurs italiens de l'exposition, sera visible au musée Caudrésien des Dentelles et Broderies du 12 avril au 15 juin 2014. Elle sera accompagnée d'un catalogue d'exposition.



Flavia Eleonora MICHELUTTI



ESPACE BOUTIQUE

À l'issue de votre visite, la boutique du musée vous accueille et vit au gré des saisons. Chacun pourra y trouver un souvenir de son passage, un cadeau parmi de nombreux articles en dentelle Leavers fabriquée à Caudry, broderie ou guipure : nappes, sets de table, bijoux uniques de créateurs, mitaines, étoles en dentelle Leavers, coupes de dentelle, chantilly, broderie, rideaux ou encore chemins de table au mètre, sans oublier les petits présents qui font plaisir par leur originalité : broches, dés à coudre, stylos, cartes postales, marquage, livres....

Si vous désirez vous faire confectionner une robe de mariée d'exception ou un vêtement unique, le musée vous propose le service d'une hôtesse qui pourra effectuer pour vous une recherche et trouver la dentelle de vos rêves. Le musée est en effet le seul point de vente de dentelle de Caudry destiné aux particuliers. Elle pourra également vous mettre en relation avec une des couturières locales spécialisées dans la confection de vêtements en dentelle.

Renseignements :
Carine Motte - Tél. : 03.27.76.62.03
E-mail : publics@musee-dentelle.caudry.fr



LE COIN DES ENFANTS

Le musée propose plusieurs ateliers au cours desquels les enfants observent les différents savoir-faire de l'industrie dentellière : la création d'un motif, la fabrication de la dentelle ainsi que la broderie sur dentelle, tout en développant leur habileté manuelle. Ils apprennent à organiser des formes et des couleurs, composer des pleins et des vides. Par la manipulation de matériaux et de matières textiles, les enfants vont affiner leur sensibilité et leur goût artistique, s'approprier des techniques et les intégrer pour en faire leur moyen d'expression personnelle. Les ateliers se déroulent au sein du musée, lieu propice pour l'éveil de la création. Sur place, ils ont accès aux différentes étoffes de fabrication locale : dentelle, broderie, tulle et guipure ainsi qu'aux fibres - fils naturels ou synthétiques - qui les composent.

Les ateliers d'Angélique proposés pendant les vacances scolaires :

contact : Angélique Chevalier au
03.27.76.29.77



Musée
Dentelles
Broderies
Caudry
Place des Mantilles - 59540 CAUDRY
Tél. : 03 27 76 29 77 - Fax : 03 27 76 62 01
www.museedentellecaudry.fr - accueil@musee-dentelle.caudry.fr

SCÈNES MITOYENNES

Toute l'équipe des SCENES MITOYENNES vous souhaite une épanouissante année 2014 et vous suggère quelques idées de sorties au Théâtre de Caudry :

Humour

ALI ... AU PAYS DES MERVEILLES Un humoriste marseillais qui ne parle pas de foot ça existe ?!?! Ali Bougheraba a choisi de raconter son enfance dans le Panier, un quartier populaire de Marseille (décor du feuilleton télé Plus belle la vie) où se côtoient nationalités, dialectes et cultures. De ses souvenirs d'enfance sont nés des personnages touchants ou truculents que l'on retrouve dans ce one-man-show alliant drôlerie, tendresse et noirceur. Un coup de coeur à ne pas rater !

Vendredi 17 janvier à 20h30. (6 - 7 - 13 €)

LES BURELAINS

par la Compagnie Joker
(Les aventures du baron de Münchhausen ; Le Cid à l'improviso, l'heure du papillon, Masques et Commedia...)
Dans une administration quelconque, deux burelains s'épuisent en des tâches incompréhensibles et répétitives. Seule la compétition qui règne entre eux motive ce travail absurde. Il faut être le meilleur, avoir la considération du burelain chef... Mais au fond ils rêvent à autre chose. Et rapidement leur bureau devient le théâtre de leurs fantasmes : ils se voient chevaliers terrassant le dragon, explorateurs des abysses pourfendant le poulpe géant, découvreurs, inventeurs... Un spectacle burlesque dans un décor en perpétuel mouvement, truffé d'effets spéciaux !

Vendredi 7 février à 20h30. (6 - 7 - 13 €)

OPERETTA Un spectacle époustouffant qui séduit petits et grands, connaisseurs d'opéra ou non, par son inventivité, son rythme enlevé et sa puissance comique. Une chorale extravagante de 25 chanteurs qui propose une vision délirante de la musique chorale et offre une chance de découvrir le genre lyrique à travers un mélange savamment dosé de musique vocale et de théâtre visuel.

Samedi 22 mars à 20h30. (6 - 9 - 16 €)

Concert

MANU KATCHE Le plus célèbre des batteurs français, un des meilleurs au monde, pour un concert exceptionnel alliant jazz, groove & pop-rock. C'est le privilège de Manu, capable de brasser toutes les influences et de s'adapter à tous les styles ! A ne pas manquer !

Samedi 15 février à 20h30. (16 - 25 €)

THE WACKIDS Un véritable concert de Rock pour petits et grands dès 5 ans. De véritables musiciens, sur de véritables instruments-jouets piqués à leurs petits frères et sœurs : minis guitares, micro Hello Kitty... The Wackids font chanter AC/DC, White Stripes, Ray Charles... aux enfants qui, les mains en l'air, apprendront en plus un tas d'anecdotes sur l'histoire du rock.

Un moment à partager en famille !

Mardi 18 février à 18h30. (6 - 7 - 13 €)

Danse

BACK TO BACH Après Ravel Project en 2010, la Compagnie RIOULT DANCE NEW YORK revient à Caudry avec un programme plein de poésie, de force physique et d'émotions à la mesure de l'extraordinaire musique de Bach.

+ Stage de danse, pour amateurs et confirmés, par les danseurs de la compagnie et par Pascal Rioult, chorégraphe : Mercredi 26 mars à Caudry (Salle de danse des Tullistes)

Renseignements et inscriptions au 03 27 70 09 60 ou contact@scenes-mitoyennes.fr

Vendredi 28 mars à 20h30. (9 - 16 - 25 €)

Billetterie à l'Office de tourisme, place du Général De Gaulle
ou en ligne www.scenes-mitoyennes.fr
Renseignements : 03.27.70.09.60 / contact@scenes-mitoyennes.fr



LA BORNE INTERACTIVE ET LA VENTE EN LIGNE : LE PLUS SÛR MOYEN D'AVOIR SES PLACES DE CINEMA !!

Nous vous avons déjà présenté la borne interactive située à l'extérieur du cinéma Millénium... Celle-ci vous permet en effet d'acheter vos places grâce à votre Smartphone, en utilisant l'application Hexapay. Aujourd'hui, le Millénium et Hexapay vont plus loin en vous permettant d'acheter vos places directement depuis chez vous, sur internet !!

Voici la procédure lors d'un tout premier achat par ce moyen de paiement. Il vous suffit simplement de vous rendre sur notre site www.le-millennium.fr et de cliquer sur la fiche du film qui vous intéresse. Dès lors, deux solutions de paiement s'offrent à vous :

★ l'onglet rouge « Achat Express », vous dirige sur le site www.cinetick.fr

Un certain nombre d'onglets classés par dates apparaissent à l'écran.

1*) Choisissez la date qui vous convient. L'heure de la séance est indiquée en rouge à gauche de l'écran.

2*) Pour acheter une place pour cette séance, cliquez simplement sur l'onglet « Acheter » à droite de l'écran.

3*) Sélectionnez le tarif qui vous correspond et le nombre de places désiré.

4*) Cliquez sur l'onglet rouge « Payez » en bas de page.

5*) Une fenêtre s'ouvre ensuite et vous n'avez plus qu'à y indiquer votre adresse mail, puis vos coordonnées bancaires.

Votre code confidentiel vous est demandé comme lors d'un achat par carte bancaire à la salle. Vous recevrez enfin à l'adresse indiquée une confirmation de l'achat de vos places qu'il vous faudra imprimer et présenter à la caissière le jour de la séance, ou bien encore plus simplement lui présenter votre Smartphone sur lequel apparaîtra votre confirmation d'achat (sous réserve que celui-ci ait un accès internet).

Avantage : une fois enregistré auprès d'Hexapay via ce site, les procédures d'achat de vos places seront désormais simplifiées et quasi immédiates !

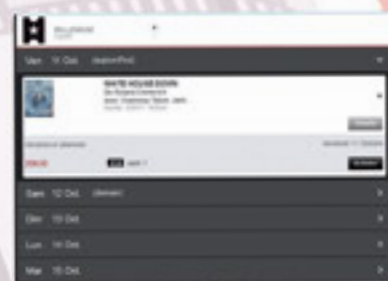
★ l'onglet blanc « Acheter vos places », vous dirige sur le site www.eurowebcine.com

Ce site vous permet par une procédure tout aussi simple d'acheter vos places par Carte Bancaire, Carte Abonné, ou Chèque CE.

En fonction de votre choix, vous serez donc invité à entrer votre numéro de carte ou alors le chiffre inscrit sous le code barre de votre ticket CE.

Il vous permet en outre de recharger votre Carte d'Abonné depuis chez vous.

Vous recevrez de la même façon un mail de confirmation de l'achat de vos places, de même que celle-ci apparaît à l'écran. En outre il vous est aussi possible avec ce site, de recevoir vos billets directement sur votre Smartphone, en cliquant sur l'option correspondante en haut à gauche de l'écran.



ATTENTION :

Il est important de prendre en compte que les tarifs réduits ou enfants nécessitent un justificatif qui vous sera systématiquement demandé à la caisse du cinéma. Veillez donc toujours à être en possession de ces documents lors de votre venue au Millénium. Les places vendues sur ces sites ne sont pas remboursables.

Nos joies...

↳ naissances

18/09/2013	Cécile BRICOUT ALLEMEERSH		
18/09/2013	Henri DA COSTA		
18/09/2013	Baptiste SARTORE		
19/09/2013	Steerene VILETTE		
19/09/2013	Enolha VILETTE		
21/09/2013	Typhaine FRIGARD		
23/09/2013	Lookas BOSQ		
23/09/2013	Arthur JACQUEMIN HODIN		
26/09/2013	Léandre DE ALMEIDA		
26/09/2013	Louna LÉVÉQUE		
26/09/2013	Enzo LIU		
27/09/2013	Pauline LERIQUE		
28/09/2013	Maël VASSEUR		
29/09/2013	Zack PIESSET DENANCY		
01/10/2013	Younés CHAÏT		
01/10/2013	Timéo FRISON		
01/10/2013	Raphaël ROUTIER		
02/10/2013	Djazil LAMAND		
03/10/2013	Zoé VITRAND		
05/10/2013	Arthur DRON		
05/10/2013	Lucka LEPINE		
05/10/2013	Alice TISON		
07/10/2013	Louna BARRAS		
07/10/2013	Kenzo KERENFLECH		
10/10/2013	Léa OLIVIER		
11/10/2013	Ilona LEFORT		
17/10/2013	Léna ARDHUIN DECLERCQ		
18/10/2013	Yousra OURAMDANE		
19/10/2013	Lisa VERQUIN		
26/10/2013	Clémence DELVA		
28/10/2013	Ferdinand DUMOTIER		
29/10/2013	Ethan TUROTTE		
30/10/2013	Lehya OBLIN		
30/10/2013	Jade RAMDANI-CHIORLIN		
31/10/2013	Clélia CAILLAUX		
02/11/2013	Emma LENEUTRE		
05/11/2013	Andréa HAPPE		
10/11/2013	Inès LOURENÇO		
12/11/2013	Eléonor BLAS		
15/11/2013	Céline NUTTEN		
17/11/2013	Manon DELOURME		
19/11/2013	Ilann LEDUC		
20/11/2013	Jules SWIETLICKI		
23/11/2013	Cindy CASTIN PAYEN		
24/11/2013	Éléna MARTIN		
25/11/2013	Enzo ZINGRAFF		
26/11/2013	Sarah GROSSEMY		
28/11/2013	Asia LEMAIRE		
29/11/2013	Léo COUTANT		
02/12/2013	Raphaël BLONDIN		
03/12/2013	Louis GRANSARD		
04/12/2013	Zak PROSEK		
06/12/2013	Timéo LEROY		
09/12/2013	Haylée BARALLE		
16/12/2013	Timéo SAINT-MAXENT		
17/12/2013	Clément ROBER		
19/12/2013	Levy BANGUISSA		
23/12/2013	Zoé RAUCHE		
26/12/2013	Shana BAVAY		
02/01/2014	Tasnim BELLAKHDHAR		

↳ mariages

12/10/2013	Joël BRUNIAUX – Colette ROBILLART
19/10/2013	Laurent BOUCHEZ – Stéphanie TRUMEAU
23/11/2013	Paul CANONNE – Stéphanie DUPRÉ
14/12/2013	Grégory DUMONT – Stéphanie DOUAY
04/01/2014	Mohammed MANSOURI – Carine DURONDEAU
11/01/2014	Robert FLEURQUIN – Adeline LEPROHON

Nos peines...

décès

03/10/2013	Andrée VERSET veuve PAYEN, 90 ans		
06/10/2013	Pascal DEBRUYKER, 49 ans		
07/10/2013	Hubert DUTERME, 88 ans		
07/10/2013	Pélagie GOZDOWSKI veuve NOWAK, 87 ans		
09/10/2013	Odette BUIRETTE veuve LIÉNARD, 87 ans		
12/10/2013	Paulette DENIMAL, 82 ans		
12/10/2013	Henri DHILLIT, 58 ans		
20/10/2013	Laurence BOURGEOIS épouse LERCHE, 71 ans		
20/10/2013	Josette FAVEREAUX, 60 ans		
21/10/2013	Michel QUENNESSON, 82 ans	28/11/2013	Henri CAGNON, 78 ans
25/10/2013	Raymond LOCATELLI, 87 ans	01/12/2013	Anita LECLERCQ, 61 ans
26/10/2013	Jean-Claude LOBUE, 42 ans	02/12/2013	Yvette PETIT veuve TAVERA, 91 ans
31/10/2013	Élisabeth CORNAILLE épouse TOURNAY, 57 ans	08/12/2013	Dominique DAVOINE épouse SMORAG, 56 ans
05/11/2013	Lucienne TISON veuve RUTKOWSKI, 76 ans	12/12/2013	Jacqueline BERSILLON épouse DENHEZ, 72 ans
05/11/2013	Gisèle THELLIEZ veuve VAUCELLE, 79 ans	12/12/2013	Jacques DELETOMBE, 78 ans
06/11/2013	Odette LIBERT veuve MOAL, 87 ans	13/12/2013	Nelly LEFEBVRE veuve SAUTIÈRE, 89 ANS
12/11/2013	Bernard NOTTEAU, 60 ans	14/12/2013	Lucette BREDY veuve HOURMAN, 92 ans
13/11/2013	Jean ETHUIN, 91 ans	17/12/2013	Odette DENIS veuve FRANÇOIS, 81 ans
14/11/2013	Danièle BERTRAND épouse KUROWAK, 59 ans	18/12/2013	Patrice DEUDON, 56 ans
14/11/2013	Maguerite CARTEGNE veuve DRECQ, 90 ans	19/12/2013	Michel DÉMAREZ, 67 ans
17/11/2013	Roberte MALAQUIN épouse ERMAGAN, 63 ans	21/12/2013	M'Bark EL AISSOG, 73 ans
23/11/2013	Gérard DEFONTAINE, 70 ans	23/12/2013	Delphine DRUBAY, 40 ans
26/11/2013	Denise HONORÉ veuve BRIQUET, 89 ans	23/12/2013	Michel CARDON, 84 ans
26/11/2013	Alain GERARD, 65 ans	27/12/2013	Jacqueline COLLERY veuve RUOL, 88 ans
		03/01/2014	Denise LERICHE veuve VANDELANOITE, 90 ans

LES POMPES FUNEBRES CAUDRESIENNES

créées par la Ville de Caudry en 1924

Depuis 1924, la régie municipale des Pompes Funèbres aide les familles dans les démarches afférentes au décès (organisation des funérailles, transport de corps, inhumation, démarches administratives, contacts avec les différents intervenants : culte, marbrier, presse, cimetière, mairie...). Vous pouvez également y souscrire un contrat de prévoyance vous permettant de soulager vos proches des obligations liées aux funérailles et de bénéficier d'une tranquillité d'esprit. Les Pompes Funèbres Caudrésienne agissent dans l'intérêt du Service Public en proposant aux familles le meilleur rapport prix, prestations.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00
7 jours / 7 et 24h / 24.

67, rue A. Briand - 59540 CAUDRY

Tél. : 03 27 85 03 32

email : bureau@pompes-funebres.caudry.fr

CAUDRY



Téléthon

Les 7 et 8 décembre dernier,
Caudry a donné le ton !
De nombreuses animations
ont permis de récolter
5 200 € de dons.

Merci à tous les bénévoles
qui se sont mobilisés pour aider
les chercheurs et les malades
à faire un pas de plus vers la guérison.

